



MONTS D'ARDECHE



2013 › 2025



P

érimètre d'étude

du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche



SOMMAIRE

Introduction.....	p. 4
Diagnostic pour chaque zone d’extension, suivant deux scénarii	
Zone d’extension 1 : Montagne ardéchoise.....	p. 6
Zone d’extension 2 : Espace altiligérien du Mézenc.....	p. 7
Atlas cartographique concernant la zone d’extension 2.....	p. 14
Zone d’extension 3 : Limite nord du PNR de Mars à Lamastre.....	p. 26
Atlas cartographique concernant la zone d’extension 3	p. 28
Zone d’extension 4 : Vernoux-en-Vivarais, St-Apollinaire de Rias.....	p. 30
Zone d’extension 5 : Vinezac.....	p. 31
Zone d’extension 6 : Les Vans.....	p. 32
Atlas cartographique concernant l’ensemble du territoire.....	p. 34
Présentation des scénarii de périmètre sur fond IGN (scan 1/25 000^{ème}).....	p. 44
Synthèse des éléments justificatifs en faveur du scénario 2.....	p. 52

INTRODUCTION

Dans le cadre de la révision de sa Charte, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche redéfinit son périmètre. Les délibérations des régions Rhône-Alpes et Auvergne d'avril 2008 font état de deux périmètres :

- un périmètre de révision (153 communes),
- un périmètre d'étude (165 communes).

Les éléments de diagnostic doivent permettre de justifier un périmètre définitif de révision.

C'est l'objet du présent document, qui propose **six « loupes » de diagnostic** correspondant aux six zones d'extension :

- 1 - L'espace de la montagne Ardéchoise, en limite ouest.
- 2 - L'espace altiligérien du Mézenc, en limite nord-ouest.
- 3 - Le secteur de Mars – Saint-Agrève (actuelle ville porte), Labatie d'Andaure, Nozières, Lamastre (actuelle ville porte), Désaignes, en limite nord.
- 4 - La ville porte actuelle de Vernoux-en-Vivarais et St-Apollinaire de Rias, en limite nord-est.
- 5 - La commune de Vinezac, en limite est.
- 6 - La ville-porte actuelle des Vans.

Pour chacune de ces zones, un tableau rassemble les éléments de diagnostic. Pour certaines d'entre elles, **deux scénarii sont envisagés** : le scénario 1 correspond au périmètre dit «de révision» ; le scénario 2 correspond au périmètre dit «d'étude» (cf. les délibérations des Régions d'avril 2008).

Une carte (fond au 1/25000ème) pour chaque zone précise le tracé des périmètres correspondant aux deux scénarii.

Le futur périmètre comprend également des communes qui forment actuellement des enclaves :

- Le secteur du Cheylard, comprenant six communes : Accons, Le Cheylard, Mariac, Saint-Barthélémy-le-Meil, Saint-Julien- Labrousse, Saint-Michel-d'Aurance.
- Lablachère et Chambonas, en limite sud-est du Parc. Leur intégration permet de maintenir la limite du Parc à l'ouest de la RD 104.

L'intégration de ces communes avait été proposée lors du premier périmètre de création du Parc, c'est pourquoi les services techniques de l'Etat et des Régions ont validé d'ores-et-déjà ces options de périmètre. Le présent document ne reviendra pas sur l'argumentaire de ces intégrations.

Les éléments de diagnostic rassemblés ici permettront de **répondre notamment à l'avis motivé des services de l'Etat** (29 octobre 2008), qui demande de justifier l'in-

tégration des secteurs suivants :

- Moudeyres, Fay-sur-Lignon, Freycenet-la-cuche, Freycenet-la-Tour, Le Monastier-sur-Gazeille, Laussonne, Vastres et Présailles, pour la partie altiligérienne du périmètre d'étude ;
- La partie urbaine de la commune des Vans ;
- La partie urbaine de la commune de Vernoux-en-Vivarais.

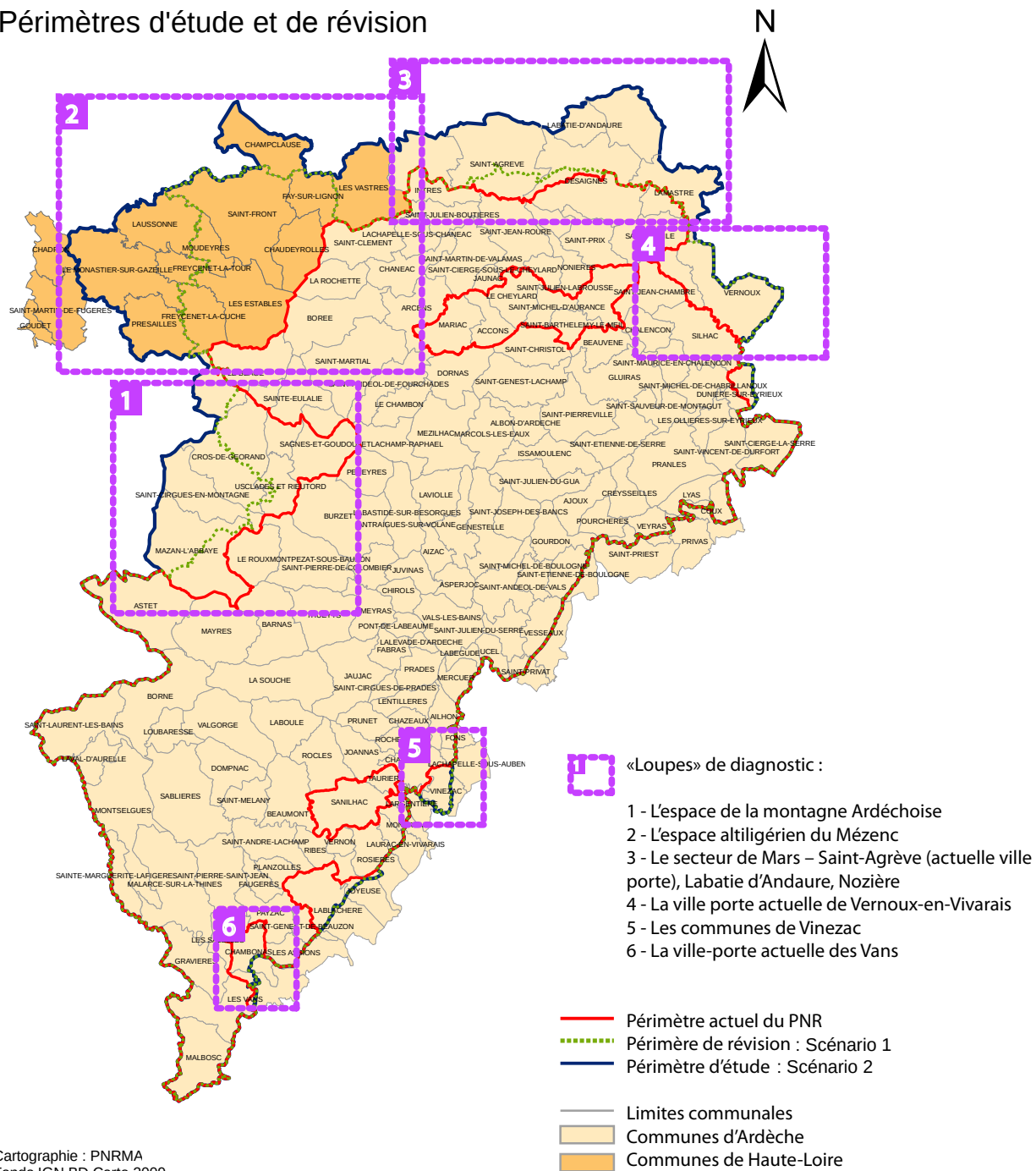
L'extension du périmètre sur ces communes doit être envisagée au regard des **critères énoncés dans l'Article R333-4 du Code de l'Environnement** (en vigueur depuis le 4 Mai 2007, modifié par Décret n°2007-673 du 2 mai 2007 - art. 4 JORF 4 mai 2007) :

«La décision de classement d'un territoire en Parc naturel régional est fondée sur l'ensemble des critères suivants :

- 1-Qualité et caractère du patrimoine naturel, culturel et paysager, représentant une entité remarquable pour la ou les régions concernées et comportant un intérêt reconnu au niveau national. Le territoire est délimité de façon cohérente et pertinente au regard de ce patrimoine en tenant compte des éléments pouvant déprécier la qualité et la valeur patrimoniales du territoire ;
- 2-Qualité du projet présenté ;
- 3-Capacité de l'organisme chargé de l'aménagement et de la gestion du parc naturel régional à conduire le projet de façon cohérente ;
- 4-Détermination de l'ensemble des collectivités et groupements intéressés à mener à bien le projet.»

Pour ce qui concerne la partie altiligérienne du Mézenc, qui impose une analyse détaillée sur un secteur de taille relativement importante, le complément de diagnostic est réalisé notamment au regard des critères 1 et 4 du précédent article : il présente l'ensemble des données concernant les caractéristiques et dynamiques paysagères, patrimoniales, culturelles et socio-économiques du secteur du Mézenc ; il rend compte des déclarations (délibérations et courriers) des collectivités quant à leur volonté d'intégrer ou non le périmètre du Parc.

Périmètres d'étude et de révision



Cartographie : PNRMA
 Fonds IGN BD Cartho 2009

Zones d'extension 1 Montagne Ardéchoise	Communes concernées : Le Béage, Sagnes-et-Goudoulet, Ste-Eulalie, Cros-de-Géorand, Usclades et Rieutord, St-Cirgues en Montagne, Mazan l'Abbaye		Surface de l'extension (totalité de la surface communale) : 20 238 ha	Population (totalité de la commune) : 1446 hab
	Scénario 1 : Communes intégrées en totalité : Sagnes-et-Goudoulet, Ste-Eulalie, Usclade-et-Rieutord Communes intégrées en partie : St-Cirgues en Montagne, Mazan l'Abbaye, Le Béage, Cros-de-Géorand	Scénario 2 : Communes intégrées en totalité : Sagnes-et-Goudoulet, Ste-Eulalie, Usclade-et-Rieutord, St-Cirgues en Montagne, Mazan l'Abbaye, Le Béage, Cros-de-Géorand		Se reporter aux figures n°
Critère Paysages		- Entité paysagère des «Sources du fleuve Loire» (Cf. Inventaire départemental des Paysages).		Figure A
Critère Patrimoine naturel	- milieux agro-pastoraux dominants (prairies, pelouses et pâturages naturels)	- Bassin versant de la Loire (SAGE Loire Amont) - Un des deux secteurs les plus importants du territoire de zones humides et de tourbières (Site Natura 2000 («Loire et ses affluents»). Ce sont des habitats originaux, avec un cortège typique d'espèces de mousses, fougères, plantes à fleur, ainsi que d'amphibiens, reptils, papillons, libellules. Intérêt patrimonial et de régulation des débits des cours d'eau (rétention de l'eau). - Près de 50% du secteur inscrits en sites natura 2000 - ZNIEFF de type 1 et 2 - Milieux agro-pastoraux, pelouses et pâturages naturels - Surfaces importantes de forêt (feuillus, conifères et forêts mélangées), enjeux de bonne gestion - Enjeux de reconquête du bâti existant et d'intégration paysagère et architecturale des constructions nouvelles, dans un contexte de fortes covisibilités et d'identité architecturale marquée		Figure B Figure H Figure F Figure G Figure I
Critère Patrimoine culturel		- Monuments historiques classés (Sagnes-et-Goudoulet, Ste Eulalie, Cros de Géorand, Mazan l'Abbaye)		
Critère dynamiques socio-économiques	- Valorisation agricole comparable aux communes altiliégiennes du Mézenc	- Petites communes de moins de 500 habitants, souffrant une diminution de la population - Sylviculture, avec notamment la forêt domaniale de Mazan l'Abbaye - Itinéraires touristiques		Figure D Figure C
Critère logiques de coopérations intercommunales		Communauté de communes Sources de la Loire		Figure N
Délibérations des collectivités	Usclades et Rieutord : délibération pour intégrer le PNR (17/08/06)			

Zones d'extension 2 Espace altigérien du Mézenc	Communes concernées : Saint-Front, Fay-sur-Lignon, Chaudeyrolles, Moudeyre, Les Estables, Freycenet-la-Cuche, Freycenet-la-Tour, Présailles, Le Monastier-sur-Gazeille, Laussonne, Champclause, Las Vastres		Surface de l'extension (totalité de la surface communale) : 29 118 ha	Population (totalité de la commune) : 5260 hab
	Scénario 1 : (1695 hab - 14 391 ha) Communes intégrées en totalité : Saint-Front, Fay-sur-Lignon, Chaudeyrolles, Moudeyre, Les Estables, Freycenet-la-Cuche	Scénario 2 : (5260 hab - 29 118 ha) Communes intégrées en totalité : Saint-Front, Fay-sur-Lignon, Chaudeyrolles, Moudeyre, Les Estables, Freycenet-la-Cuche, Freycenet-la-Tour, Présailles, Le Monastier-sur-Gazeille, Laussonne, Champclause, Les Vastres		Se reporter aux figures n°
Critère Paysages	- L'analyse fine des structures paysagères permet de dégager deux sous-entités (comprises toutes deux dans l'entité paysagère du Mézenc-Gerbier-Sucs), décrites dans l'Inventaire des Paysages de Haute-Loire (DIREN, CAUE 2001) : * Haut Mézenc (Les Vastres, Fay-sur-Lignon, St-Front, Champclause, Chaudeyrolles, Les Estables, Moudeyres, Freycenet-la-Cuche), dont les structures paysagères rappellent également celles des communes du Béages, Ste-Eulalie, Sagnes-et-Goudoulet. Vastes étendues de prairies, légèrement «ondulées», ponctuées par les forêts (conifères et forêts mélangées, massifs forestiers imposants et boisement en «timbres postes») et les suc (Mont Mézenc, Mont d'Alambre, Mont Signon, Rocher Tourte, Roche du Bachat, Roche d'Aiglet, les Roches...) et des cratères d'explosion (Narces de Chaudeyrolles, Saint Front). Longues perspectives et points de vue remarquables. Fermes isolées. Géologie dominante : basaltes et trachytes. Une ligne de partage des eaux sépare cette sous-entité de l'entités des Suc (Borée, La Rochette, St-Clément...), marquée par de profondes vallées, le domaine des pentes. * Mézenc des vallées : plateau entrecoupé de vallées étroites et boisées (Laussonne, Freycenet-la-Tour, Présailles, le Monastier-sur-Gazeille). Topographie plus tourmentée, cloisonnement des vues. Nombreux hameaux. Géologie dominante : socle cristallin et sédiments tertiaires. Sensibilités paysagères : qualité architecturale et de l'insertion paysagère des constructions nouvelles ; maîtrise des équipements de production d'énergie électrique. - Site classé du Mézenc (Le Béage, Borée, La Rochette, Saint-Martial, Chaudeyrolles, Les Estables, Saint Front), 4300 ha. Entre le Vivarais et le Velay, sur la ligne de partage des eaux, le Mont Mézenc est le point culminant de la bordure orientale du massif central (hauteur du sommet de 1753 m) et des Monts d'Ardèche.	- Entité paysagère du Mézenc-Gerbier-Sucs (Cf. Inventaire départemental des paysages, 2001, et l'Etude paysagère préalable au Plan de Parc, 1998).		Figure A Mézenc 1

Critère Patrimoine naturel	- altimétrie en moyenne supérieure à 1100m - Géologie : homogénéité du substrat volcanique, basaltes et trachytes (des sols profonds, basiques et bien drainés) - Concentration des zones d'inventaires et de protection du patrimoine naturel : ZNIEFF de type 1 (Champclause, Chaudeyrolles, LEs Estables, Saint-Front) et 2 (Les Vastres, Fay-sur-Lignon, Moudeyre, Freycent-la-Cuche, Freyccenet-la-Tour, partie est de Laussonne et Présailles). Réserve biologique domaniale (Les Estables, Chaudeyrolles). Site Natura 2000 «Mézens» : seul site de Haute-Loire abritant la Ligulaire de Sibérie ; espèces rares et menacée (Dorsera...). - Rivière à moules soulignant la limite nord des Vastres. Site particulièrement riche des Narcis de Chaudeyrolles, ancienne tourbière qui présente un écosystème remarquable (Dorsera et Grassette, Oeillet superbe, Gentiane pneumonanthe...). - Sensibilité des sites de forte fréquentation touristique. - Démarche «Volcans en Liberté», initiée par le CPIE du Velay, pilotée aujourd'hui par le Conseil général Haute Loire. 5 sites d'intérêt majeurs : le Monts Mézens (Les Estables), le Lac de Saint Front, le Lac Bleu (Champclause), les Narcis de Chaudeyrolles et le Mont Signon. (scénario 1 + Champclause) - A noter toutefois que la valorisation touristique de la thématique du volcanisme reste aujourd'hui peu exploitée.	- Climat : Altitude et exposition au vent de nord (Burle) confère au secteur un climat au caractère montagnard affirmé (température moyennes de 4 à 8 °C, précipitation de 970 à 1170 mm, saison hivernale marquée de novembre à avril). Le climat est un des piliers de la culture de ce secteur («Les gens d'en haut»). Néanmoins les influences méditerranéennes distinguent ce secteur du reste du Massif central : seul secteur où l'on fait du foin jusqu'à près de 1600 mètres d'altitude (séchage sur pré). - Géologie : continuité du substrat volcanique, basaltes et trachytes, notamment sur Champclause (massif du Mézens au sud, massif du Meygal au nord). En revanche, les communes de Laussonne, le Monastier-sur-Gazeille et Présailles sont une zone de transition et couvrent, sur leur partie ouest, des terrains où dominent le socle cristallin, des sédiments tertiaires (bassin du Puy-en-Velay) et où commence à apparaître les laves basaltiques plio-quadernaires du Velay. - Tête de 2 bassins versants : celui du Haut-Lignon, qui distingue les communes de Fay-sur-Lignon, Les Vastres, Champclause et Chaudeyrolles, des autres communes du bassin versant de la Loire. Partie sud de la commune des Vastres sur le bassin versant de l'Eyrieux. SAGE Haut-Lignon et SAGE Loire Amont. Réseau dense de cours d'eau à écrevisses. Un niveau élevé de biodiversité et un bon état écologique global, malgré un manque de ripisylves. - Enjeux de bonne gestion des massifs forestiers, notamment des petits massifs monospécifiques et des massifs anciens et des grands massifs récents (risques phytosanitaires...). Taux de boisement de 30,6%, avec une majorité de forêts privées (72 %) et donc une part non négligeable de forêts relevant du régime forestier : 17 % de forêts communales (Fay, Chaudeyrolles et les Vastres) et 11% de forêts domaniales (Les Estables, Freyccenet-la-Cuche...). - Richesses et continuité des milieux agro-pastoraux.	Mézenc 2 Mézenc 3 Mézenc 4 Mézenc 5 Mézenc 6 Mézenc 7
Critère Patrimoine culturel	- Typologies architecturales distinctes entre les deux sous-entités paysagères : toitures de lauzes et de chaumes sur la première (Les Vastre, Fay-sur-Lignon, Chaudeyrolles, Les Estables, Freycent-la-Cuche, Moudeyres, Saint Front, Champclause), dominance des tuiles sur la seconde. Des bâtiments protégés à ce titre (Saint Front, Moudeyres, Les Estables, Fay-su-Lignon). Associations : Réseau Lauze	- Monuments Historiques (voir liste page 17) Densité remarquable par rapport à l'ensemble du territoire. - Eglises et patrimoine vernaculaire, résultant le plus souvent de l'empreinte des religieux du Monastier ou de la Chartreuse de Bonnefoy. Les plus remarquables se situent sur les communes du Monastier-sur-Gazeille, de Saint Front, Champclause et Laussonne.	Mézenc 1 Mézenc 11

Critère Patrimoine culturel		- Assemblées et calvaires (2 croix de grand intérêt sur Les Vastres) - Châteaux (Monastier-sur-Gazeille, Présailles, Freycenet-la-Cuche) - L'ensemble des itinéraires de découverte (nombreux GR, avec le transcévenole, Stevenson, Mézenc-Gerbier, Tour du Velay ; voie romaine) traverse l'entité Mézenc dans son plus large périmètre, en la reliant aux secteurs de la Montagne Ardéchoise, des Sources de la Loire, des Sucs, de St-Agrève, du Puy, du Meygal... - Culture : évènements, festivals, foires... - Associations : Les Amis du Mézenc (patrimoine culturel et naturel) - Trois centre d'interprétation du patrimoine (Le Monastier-sur-Gazeille, Moudeyre, Saint-Front).	Mézenc 10
--	--	---	------------------

Critère dynamiques socio-économiques	- Petites communes de moins de 500 habitants, connaissant un solde migratoire positif, mais un vieillessement de la population et un solde naturel négatif. 56 habitants s'installent sur le secteur entre 1999 et 2006, mais Saint-Front perd 35 habitants.	- Difficultés à maintenir la population sur Le Monastier, Laussonne, Freycenet-la-Cuche et Présailles. Beaucoup de jeune émigrent vers les bassins d'emploi du Puy-en-Velay, St-Etienne et Lyon. Le revenu moyen des habitants du Mézenc est modeste et comparable à celui caractérisant l'ensemble du PNR.	Figure D
	- Une fonction touristique affirmée (entre 200 et 400 lits pour 100 habitants), développée essentiellement autour des activités de nature, des produits de terroir, des animations et événements culturels. Le secteur bénéficie du site d'attraction majeur du Mont Gerbier (près de 500 000 visiteurs par an). Mais un tourisme essentiellement «de passage» (les longs séjours sont rares), liés aux résidences secondaires, sur de courtes saisons : juil-août et saison hivernale (domaine skiable des Estables).	- Deux bourgs centres (Monastier-sur-Gazeille et Laussonne) de plus de 1000 habitants, qui étendent leur aire d'influence sur l'ensemble de la communauté de commune (concentration des services et commerces). Les transports en commun du secteur s'organisent à partir de ces deux noyaux urbains.	Mézenc 9
	- Association Mézenc-Pulsion : regroupe des professionnels des activités de nature du massif du Mézenc, des hauts plateaux ardéchois et de la haute vallée de la Loire.	- Tourisme : scénario favorable considérant la proximité du Puy-en-Velay (500 000 visiteurs par an) et la position de Monastier-sur-Gazeille comme éventuelle porte du Parc.	Mézenc 12
	- Agriculture : plus de 60 % des surfaces cadastrées, constituées de pâturages permanents et prairies de fauche ; activité entièrement tournée vers l'élevage bovin/lait ; systèmes extensifs, l'engraissement hivernal des bovins au foin est la valorisation économique optimum des pelouses du massifs. Atout majeur de l'AOC Fin Gras du Mézenc, liées à la présence de la cistre, plante qui s'inscrit dans une zone géographique bien circonscrite (communes scénario 1 + Freycenet-la-Tour et Présailles), incluant les communes actuelles du Parc (St-Clément, La Rochette, Borée, le Béage, Ste-Eulalie...). Mais baisse du nombre d'exploitations (moins marqué toutefois côté altiligérien que sur le côté ardéchois du Mézenc), vieillissement des actifs agricoles, difficultés de transmission, montée des prix de location des terrains (retour des pratiques d'estivage avec des bovins . Nécessité de développer davantage l'adhésion à la démarche AOC, d'accompagner les activités agri-rurales, outre les enjeux en termes de maintien des services et commerces de proximité.	- Ensemble du secteur sous l'aire d'influence du Puy-en-Velay (services, emplois), et bénéficiant de micro-bassins industriels proches (St-Martin de Valamas avec le bijou, Le Cheylard et le Monastier-sur-Gazeille avec le textile). - Les contraintes de déplacement sont à prendre en compte dans le développement socio-économique du secteur. Principaux axes de liaisons : la RD15 Le Puy-Valence, accessible par Champclause ; la R88 (2x2 voie direction Le Puy-en-Velay), accessible en 20 minutes depuis Le Monastier. Seules des routes départementales de faible capacité relient le secteur à Aubenas, via la RN 102. - Agriculture différente sur le Velay basaltique : terres labourables, avec culture du blé, de orge, et lentille (AOC Lentilles vertes du Puy sur Laussonne et le Monastier-sur-Gazeille). - Nombreux marchés de producteurs, dans différentes communes du Pays du Mézenc, et foires agricoles (foire aux chevaux sur Fay-sur-Lignon, Fin Gras...)	Figure M Figure K Mézenc 8

Critère dynamiques socio-économiques	- Association AOC «Fin Gras du Mézenc» : quelques 180 adhérents, éleveurs d'Ardèche et de Haute-Loire, bouchers, restaurateurs. Véritable locomotive pour les autres productions locales et élément fédérateur des élus des deux départements. Expositions d'animaux, foires grasses et Fête du Fin Gras se passent alternativement sur des communes de Haute-Loire et d'Ardèche.	- Energies renouvelables : l'ensemble du Massif présente un potentiel relativement important de développement de l'énergie électrique d'origine éolienne. Toutefois, la compatibilité de certains projets avec les enjeux de préservation des paysages emblématiques posent plusieurs contraintes. Une approche globale, à l'échelle du massif, serait nécessaire pour appréhender ce double enjeu sur lequel le PNR mène déjà une réflexion (Cf. Guide du développement éolien du PNR des Monts d'Ardèche).	Figure J
Critère logiques de coopérations intercommunales		- Communauté de communes du Mézenc - Dynamiques intercommunales récentes, autour de : * le Pôle d'Excellence Rural Mézenc - Gerbier «Construire une destination agricole, culturelle, scientifique et touristique de niveau européen» : actions de coopération inter-communales à l'échelle du massif du Gerbier - Mézenc (Chaudeyrolles, Les Estables, Laussonne, Le Monastier-sur-Gazeille). * le GAL Fleuves et Volcans, dans le cadre du programme Leader+ : collaboration entre PNR et communes du Mézenc, accompagnement de la dynamique Mézenc-Gerbier sur les deux départements. - Dynamiques intercommunales actuelles : Association Gerbier-Mézenc (regroupe collectivités, associations, professionnels, particuliers). GAL du Velay. GAL des Trois sources.	Figure N Mézenc 13 Figure O
Délibérations des collectivités		Courrier de la Communauté de communes du Mézenc pour un retrait en cours de procédure (25/09/09). Délibérations pour une demande d'intégration de la communauté de commune dans sa totalité (entre juillet et octobre 2008) : Freycenet-la-Cuche, Champclause, Saint-Front, Le Monastier-sur-Gazeille, Fay-sur-LignonPrésailles, Moudeyre, Les Vastres, Chaudeyrolles.	

Conclusion	Scénario 1 : «le Mézenc Patrimonial» Un territoire homogène, présentant une identité forte au regard de ses caractéristiques paysagères, patrimoniales, culturelles, scientifiques. L'ensemble composé par le massif du Mézenc et le Mont Gerbier constitue un haut lieu patrimonial, connu et reconnu notamment pour : - ses paysages volcaniques emblématiques, uniques en Europe, qui constituent à la fois un motif paysager propre au Massif Central et un marqueur des Monts d'Ardèche ; - ses vastes tourbières, rappelant une structure paysagère naturelle caractéristique des secteurs de plateaux et de crêtes qui constituent la limite ouest du périmètre d'étude (comme ceux du Tanargue, de Montselgues) ; - son patrimoine bâti, avec ses fermes monumentales disséminées, son petit patrimoine rural, ses ouvrages d'art et tracés de la Transcèvenole, son patrimoine hérité des religieux aménageurs, ses toitures en lauze de phonolithe... qui ne sont pas sans rappeler le vocabulaire patrimonial et architectural de l'ensemble des secteurs de montagne et de pentes des Monts d'Ardèche ; - la qualité de ses espaces naturels, avec de vastes corridors écologiques bien préservés, qui font l'objet d'inventaires (ZNIEEF de type 1 et 2), de protections et de mesures contractuelles (sites Natura 2000) ; - son site classé au titre des paysages remarquables au titre de la loi du 2 mai 1930. Ces éléments ouvrent le secteur Mézenc-Gerbier à des enjeux de préservation et de valorisation patrimoniale, enjeux d'autant plus forts que la densité patrimoniale (patrimoine naturel et culturel) est particulièrement forte sur ce secteur par rapport à l'ensemble du périmètre d'étude. Ces enjeux sont également à mettre en relation avec les dynamiques de développement touristique, sachant que cette carte du développement économique et d'attractivité du territoire est déjà mise en avant par les acteurs locaux depuis ces dix dernières années.	Scénario 2 : «le Mézenc actif» Un territoire homogène au regard des dynamiques démographiques, socio-économiques et culturelles. L'ensemble des communes du secteur Mézenc-Gerbier partagent un certain nombre de fragilités socio-économiques communes aux secteurs de montagne et de pentes : - comme la plupart des communes «d'arrière-pays », elles subissent en effet depuis 1999 une diminution continue de leur population et un vieillissement marqué (la majorité des communes présentent un indice de jeunesse - nombre des moins de 20 ans rapporté à celui des plus de 60 ans- inférieur à 0,75) ; - les revenus moyens par foyer fiscal sont modestes (inférieurs à 12 500 euros en 2005) ; - les services et commerces de proximité tendent à diminuer (fermeture de 13 établissements en 10 ans). Seuls Moudeyres et Saint-Front ont su conserver leur niveau global d'offre commerciale ; - de façon concomitante, le nombre de déplacements augmente pour accéder aux pôles de services et de commerces ; - de plus, ce secteur n'échappe pas au phénomène de résidences secondaires, qui rend difficile l'acquisition de maisons anciennes par les jeunes et implique une pression importante sur la construction neuve aux abords des villages, qui s'accompagne d'une banalisation paysagère. L'intérêt de cette extension résiderait avant tout dans la concrétisation de démarches de collaboration déjà existantes, de dimension intercommunales, dépassant les limites administratives. Parmi les supports actuels et potentiels de collaboration inter-départementale, on pourrait citer : - La démarche « Fin gras du Mézenc », AOC obtenue en 2006 : elle fédère les collectivités, valorise l'image du Mézenc et sert de « locomotive » pour les autres productions locales, tout en ouvrant une voie durable de développement (logique de filière courte, revalorisation de savoir-faire ancestraux, etc.). - Les démarches de préservation et de gestion d'un réseau d'espaces naturels remarquables. - L'accompagnement d'un tourisme dit « durable », respectueux des milieux et construit autour de la découverte des patrimoines naturels et culturels. - Les manifestations culturelles (portées localement par un tissu associatif actif). - L'artisanat d'art ; - Une politique de maintien et d'accueil des habitants et des activités, menée parallèlement à une politique de maintien des services de proximités et des services à la personne.
--------------------------	--	--

Conclusion	Ce qui distingue le secteur « Mézenc-Gerbier » : - La dépendance forte au bassin de vie du Puy en Velay (clientèles et aires d'approvisionnement s'y trouvent concentrées) distingue cette partie du territoire de l'ensemble des Monts d'Ardèche, davantage tournés vers les pôles urbains des piémonts, sous influence du couloir rhodanien. - La thématique de la Châtaigneraie et ses nombreuses déclinaisons (fruit, bois, paysages, savoir-faire, manifestations culturelles, tourisme, gastronomie, terrasses en pierres sèches, etc.) n'est pas présente sur le Massif du Mézenc.	Enjeux et principales pistes d'actions communes entre secteur « Mézenc-Gerbier » et PNR des Monts d'Ardèche : - Incitation et accompagnement des exploitants agricoles vers des pratiques respectueuses des ressources et des démarches de labellisation. Accompagnement des activités agri-rurales. Certes, le système agricole du Mézenc se distingue par son orientation : il est essentiellement basé sur l'élevage bovin, la culture du foin par séchage sur pré et l'activité pastorale. Mais les problématiques du monde agricole sur le Mézenc rejoignent celles des Monts d'Ardèche : comment maintenir et renforcer le tissu d'actifs agricoles ? - A un modèle de développement économique essentiellement fondé sur l'agriculture, l'artisanat (activités de transformation...) et la forêt, s'ajoute une logique relativement plus récente de valorisation touristique (la part des activités touristiques dans l'emploi salarié est supérieure à la moyenne régionale). Le tourisme est une des clefs déterminantes du développement local du Mézenc. Cette dynamique a notamment été déclenchée et soutenue par le dernier Pôle d'excellence Rural. Elle mérite d'être poursuivie et renforcée sur plusieurs thématiques (potentiel patrimonial fort, volcanisme, eau, vent, savoir-faire liés à une culture montagnarde...), sur lesquelles de nombreux ponts sont envisageables avec les actions menées par le PNR sur le territoire actuel des Monts d'Ardèche. - Préservation et gestion des espaces naturels remarquables. Constitution d'un réseau d'espaces naturels préservés, à une échelle territoriale : application d'une démarche de préservation des trames vertes et bleues.
--------------------------	--	---

Figure Mézenc 1
Paysages et perceptions

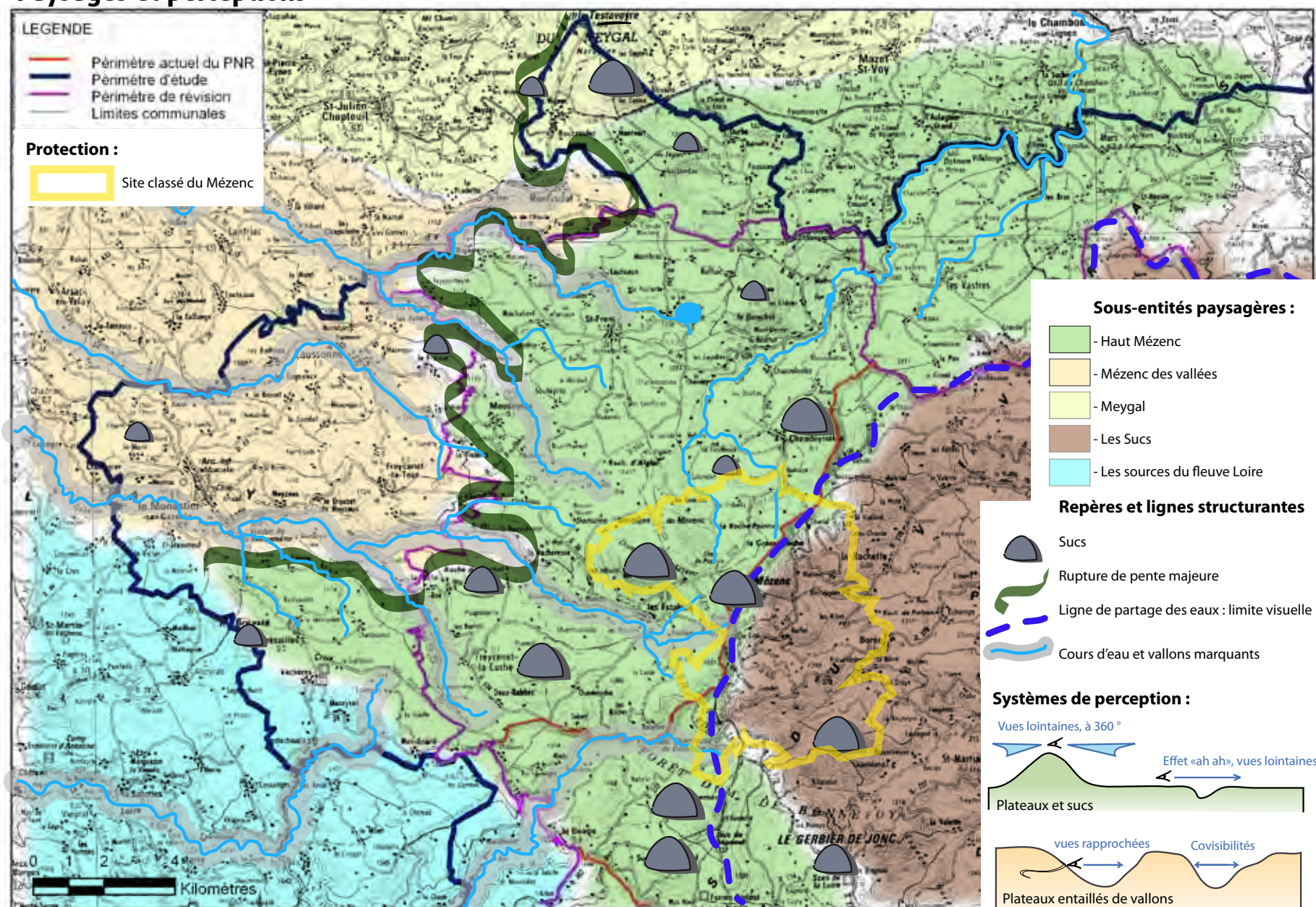


Figure Mézenc 2
Géologie

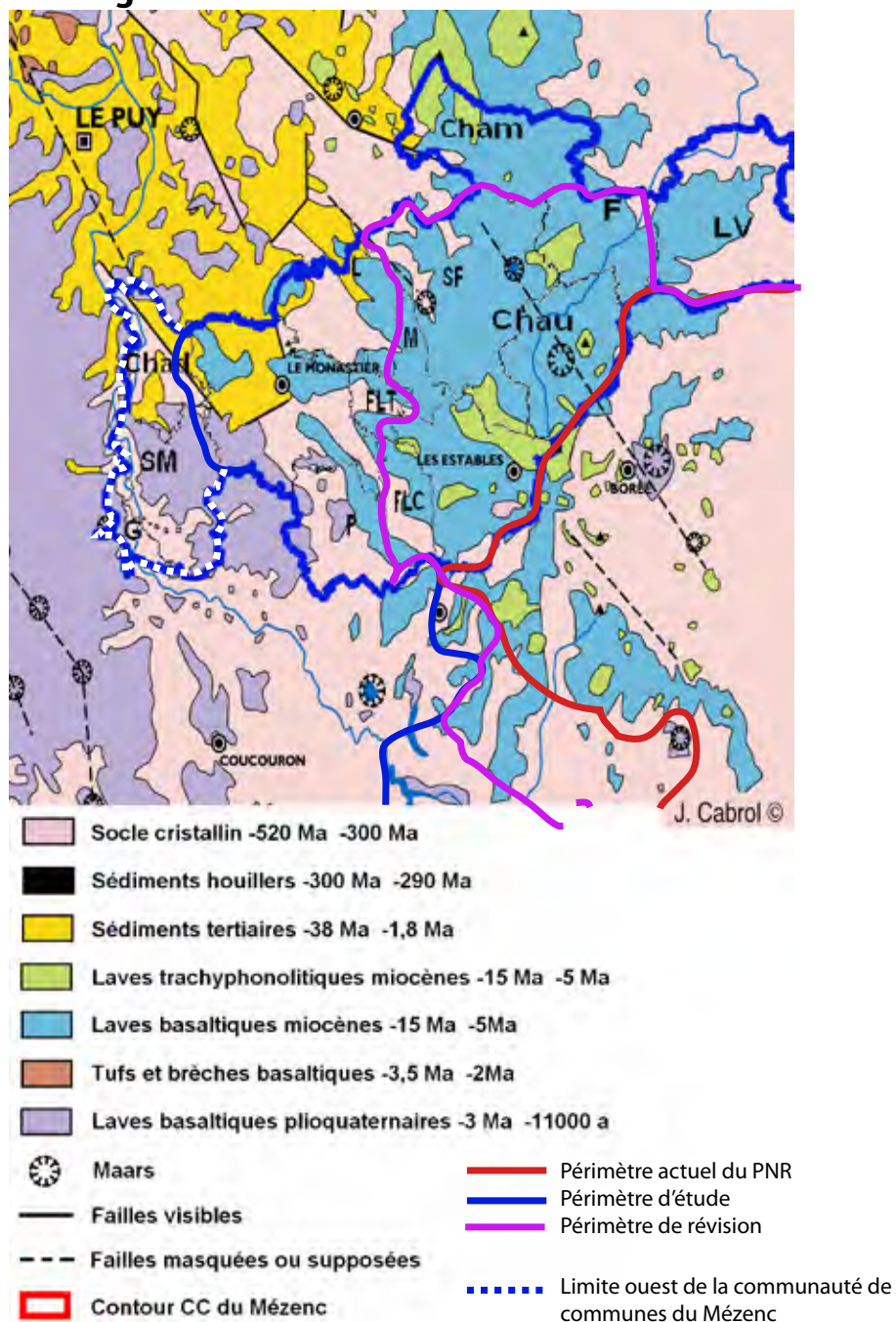


Figure Mézenc 3
SAGE

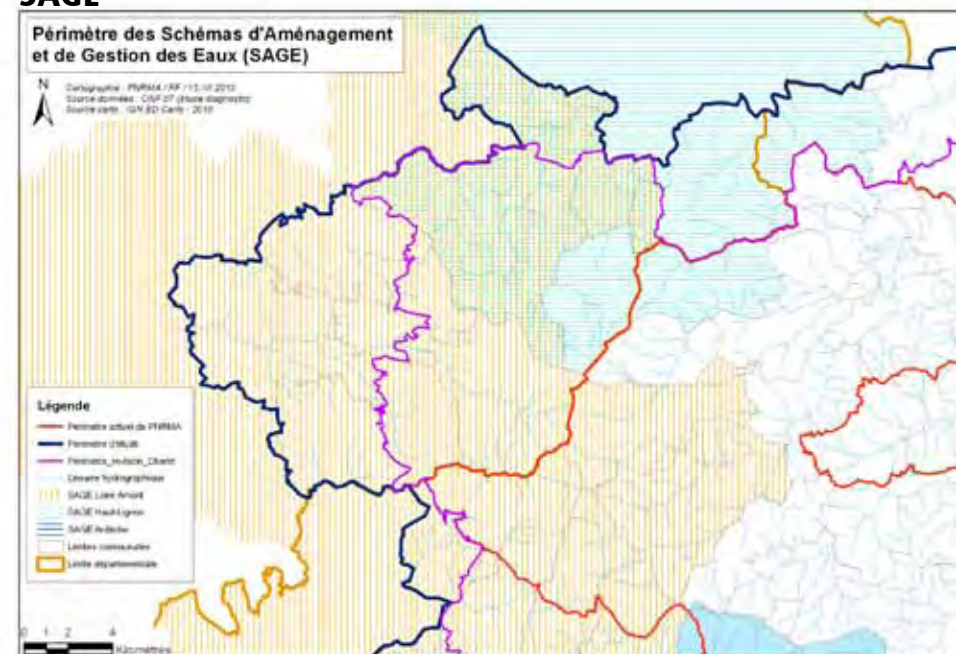


Figure Mézenc 4

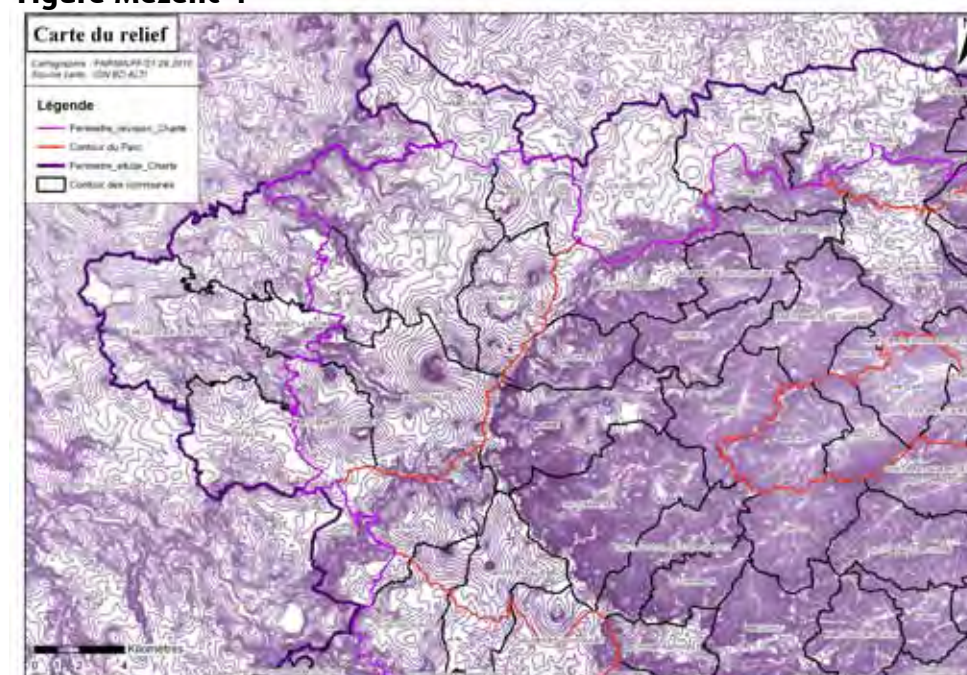


Figure Mézenc 5

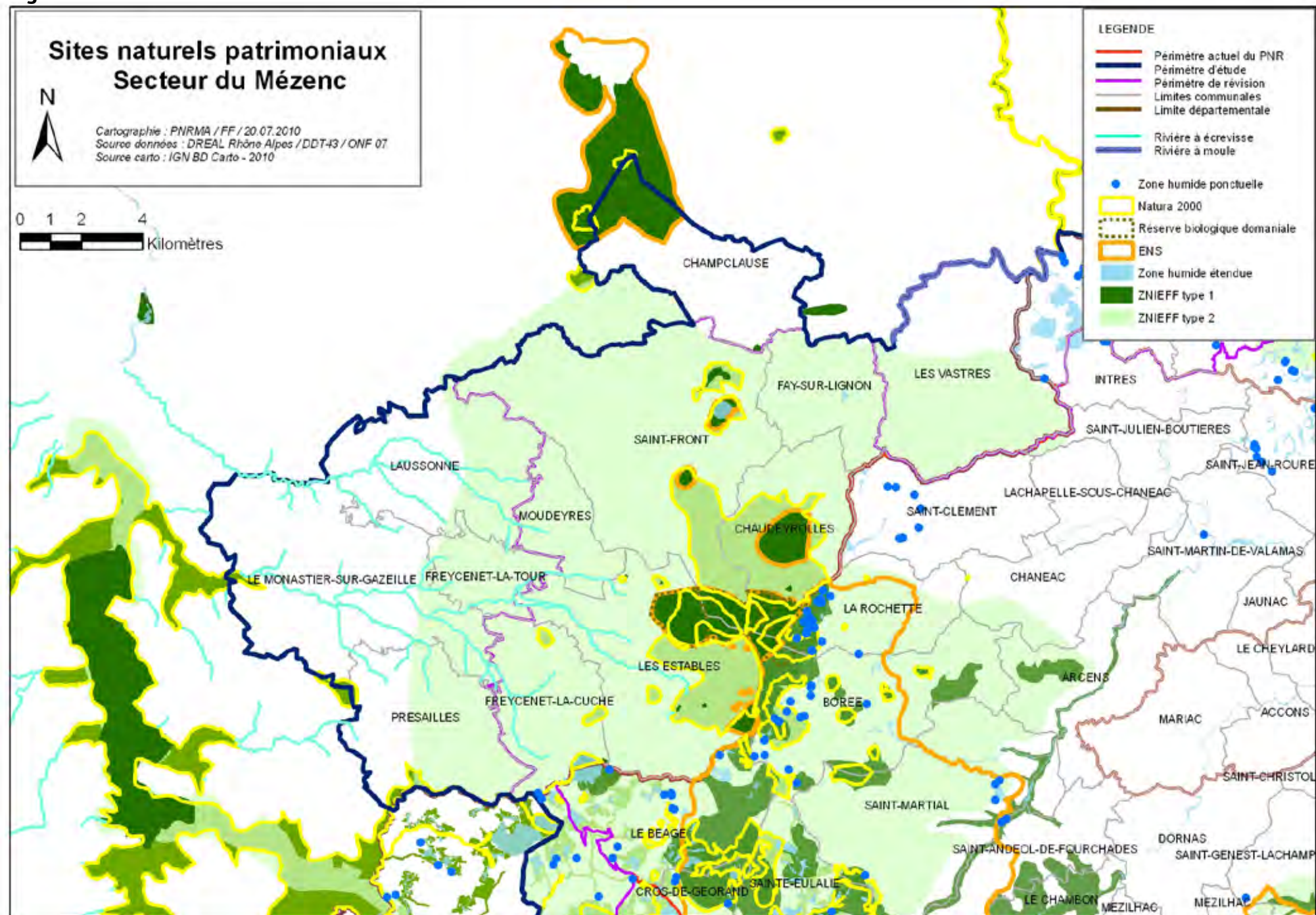
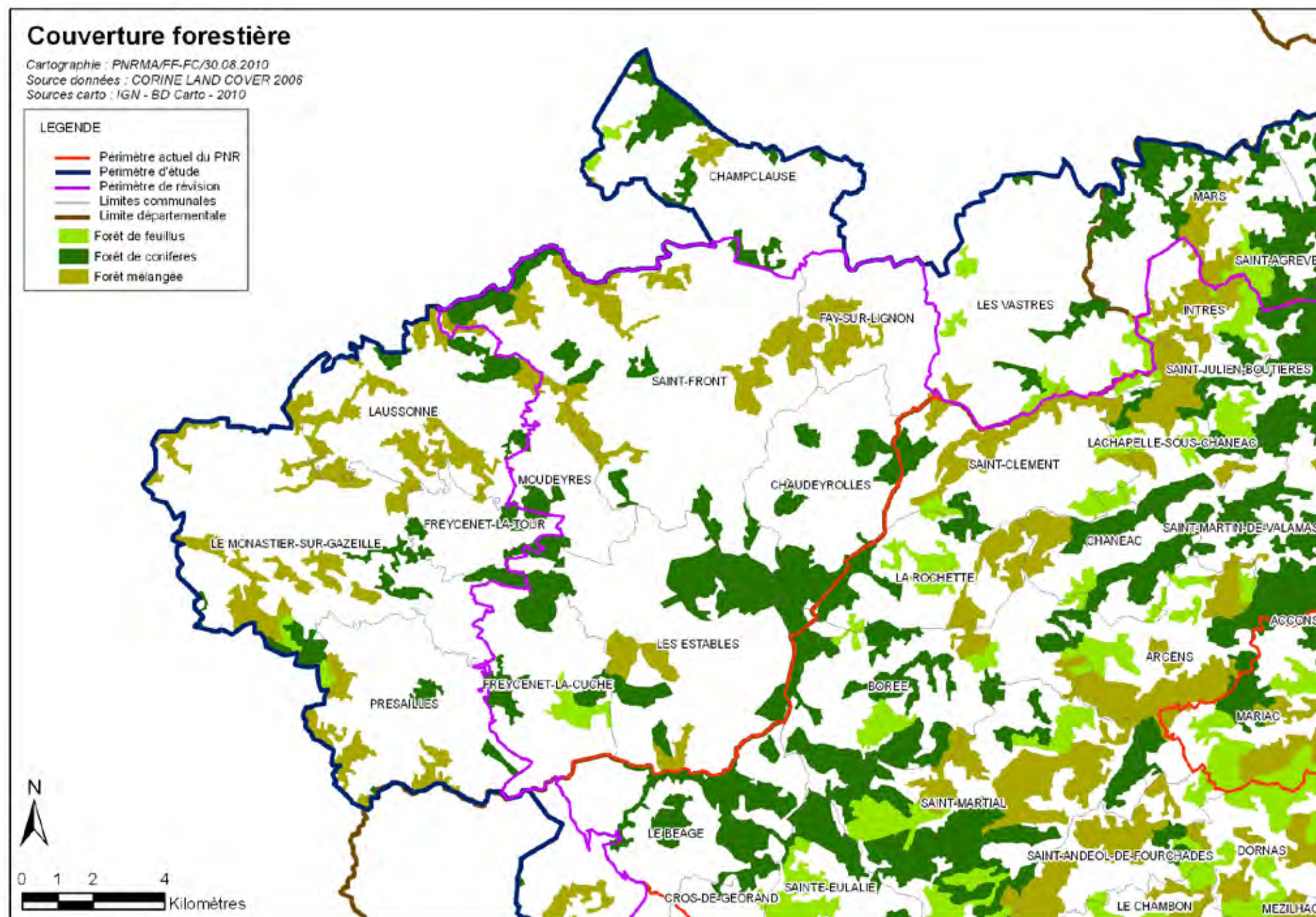


Figure Mézenc 6



Occupation des sols - Mézenc



Occupation des sols

Légende

CORINE Land Cover

Territoires artificialisés - Zones urbanisées

111 : Tissu urbain continu

112 : Tissu urbain discontinu

Territoires artificialisés - Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication

121 : Zones industrielles et commerciales

122 : Réseaux routiers et ferroviaires et espaces associés

123 : Zones portuaires

124 : Aéroports

Territoires artificialisés - Mines, décharges et chantiers

131 : Extraction de matériaux

132 : Décharges

133 : Chantiers

Territoires artificialisés - Espaces verts artificialisés, non agricoles

141 : Espaces verts d'urbanisme

142 : Équipements sportifs et récréatifs

Territoires agricoles - Terres arables

201 : Terres arables hors jachères d'hiver

202 : Terres arables hors jachères d'hiver

203 : Rizières

Territoires agricoles - Cultures permanentes

204 : Vignes

205 : Vergers et petits fruits

206 : Oliviers

Territoires agricoles - Prairies

211 : Prairies

Territoires agricoles - Zones agricoles hétérogènes

212 : Cultures annuelles associées aux cultures permanentes

213 : Systèmes d'élevage et pâturages permanents

214 : Surfaces économiées (agricoles) - Interdiction de les exploiter (agricoles)

215 : Terres agricoles abandonnées

Forêts et milieux semi-naturels - Forêt

301 : Forêt de feuillus

302 : Forêt de conifères

303 : Forêt mixte

Forêts et milieux semi-naturels - Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée

311 : Pelouses et prairies humides

312 : Lande et broussailles

313 : Végétation méditerranéenne

314 : Forêt de végétation méditerranéenne

Forêts et milieux semi-naturels - Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation

321 : Dunes, dunes de sable

322 : Roches nues

323 : Mésclaire denses

324 : Zones érodées

325 : Glaciers et neiges éternelles

Zones humides - Zones humides intérieures

401 : Marais intérieurs

402 : Tourbières

Zones humides - Zones humides maritimes

411 : Marais maritimes

412 : Marais maritimes

413 : Zones maritimes

Surfaces en eau - Eaux continentales

501 : Cours d'eau

502 : Plans d'eau

Surfaces en eau - Eaux maritimes

511 : Lagunes littorales

512 : Estuaires

513 : Autres littoraux

Liste des Monuments historiques (MH)

(Source : Base mérimée, Ministère de la Culture)

MH inscrits :

Freyccenet-la-Cuche : Maison-forte de Freyccenet

Freyccenet-la-Tour : Eglise Saint-Nicolas

Laussonne : Eglise Saint-Pierre-aux-Liens

Monastier-sur-Gazeille :

- Ancienne abbaye

- Maison

- Viaduc de la Recoumène

Présailles :

- Eglise de la Nativité de la Sainte Vierge

- Croix du 16e siècle en pierre

Saint-Front :

- Château de Pralas

- Ferme de Bigorre

MH Classés

Les Etables : Ferme des Plantins

Monastier-sur-Gazeille :

- Ancienne église abbatiale Saint-Chaffre

- Ancien château abbatial

- Ancienne église Saint-Jean

Moudeyre : Ferme à toit de chaume, dite ferme Perrel

Présailles : Château de Vachères

Les Vastres : Dolmen des Pennes

Saint-Front :

- Croix de la fin du 16e siècle

- Eglise Saint-Front

Figure Mézenc 8

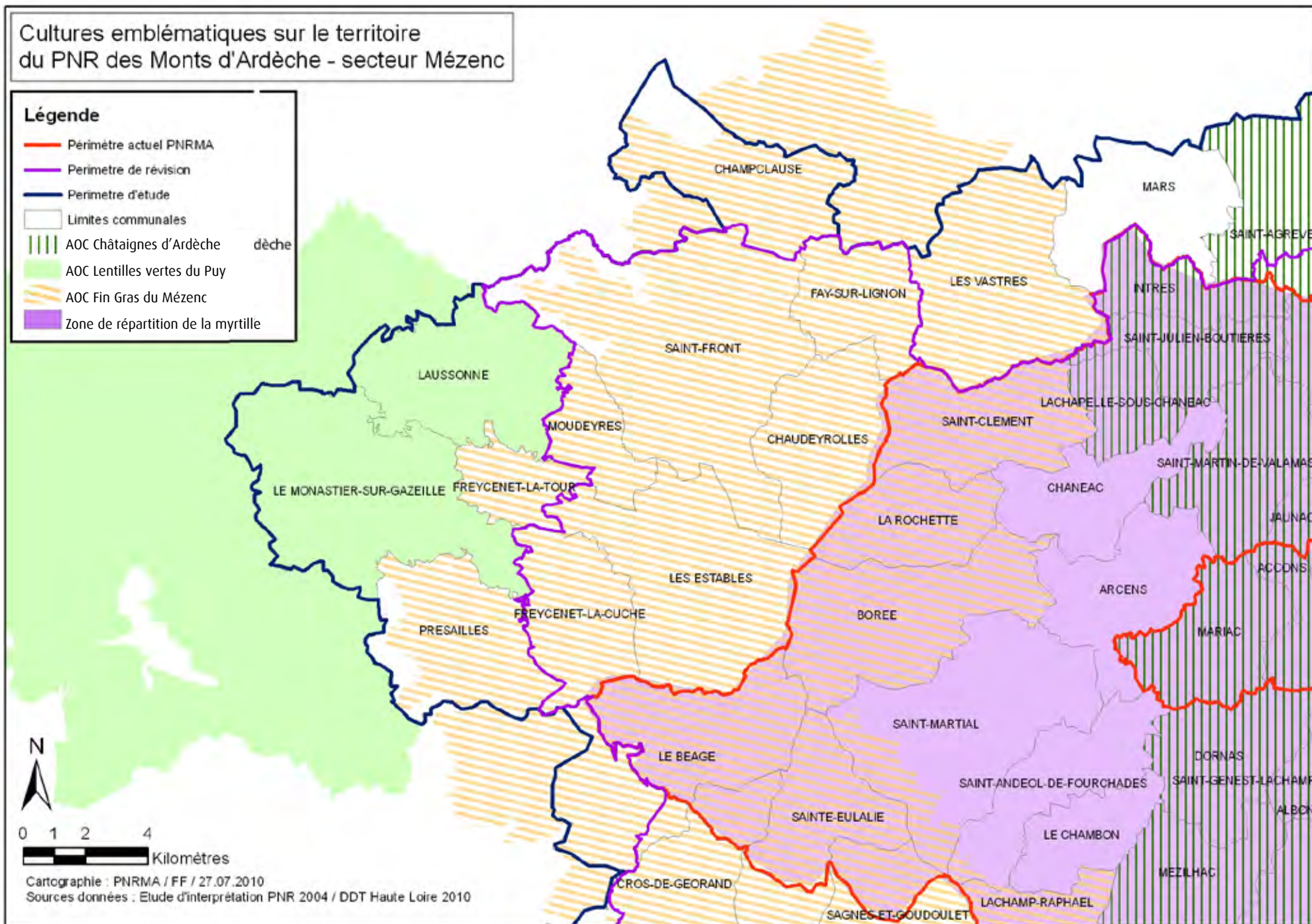
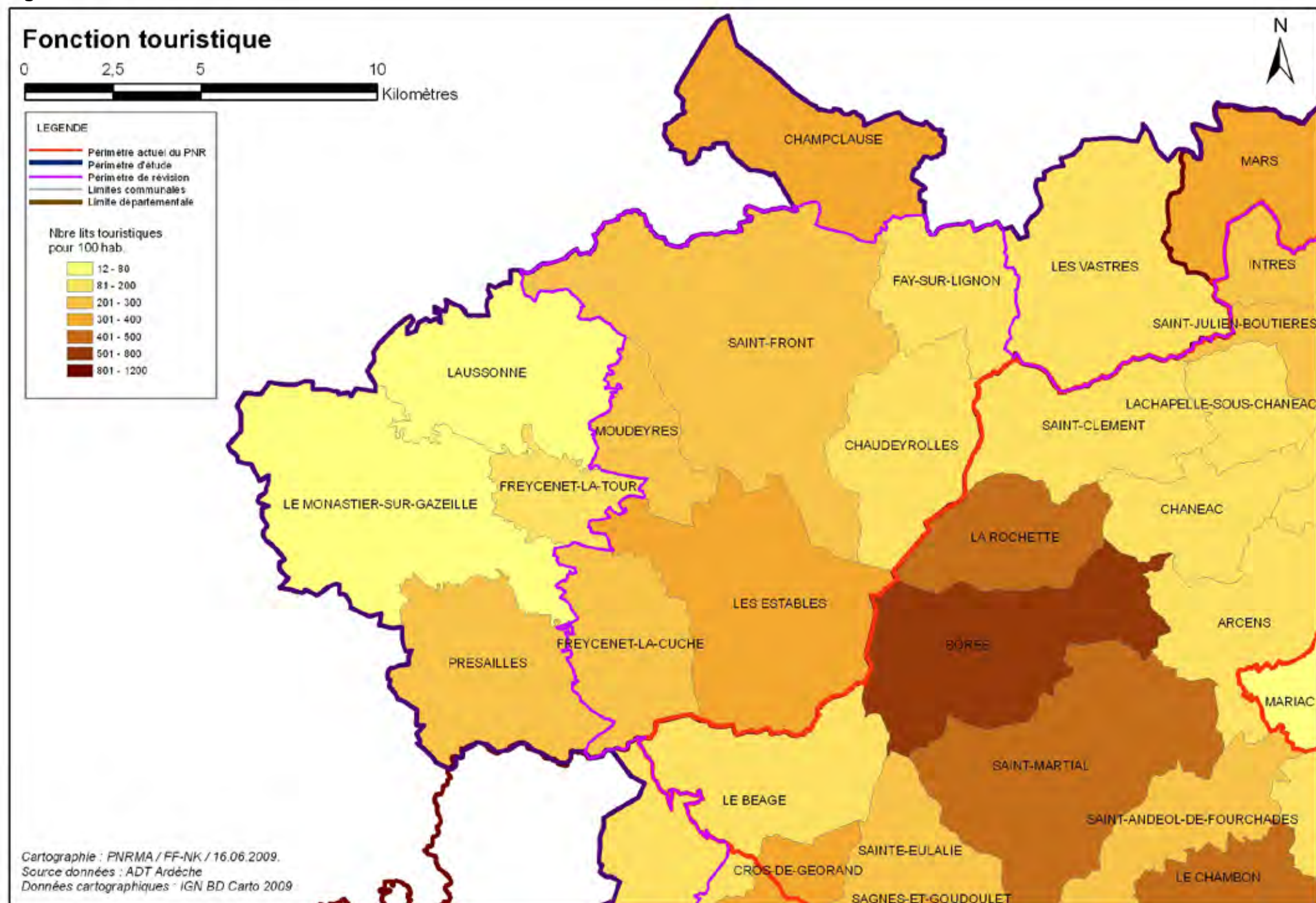
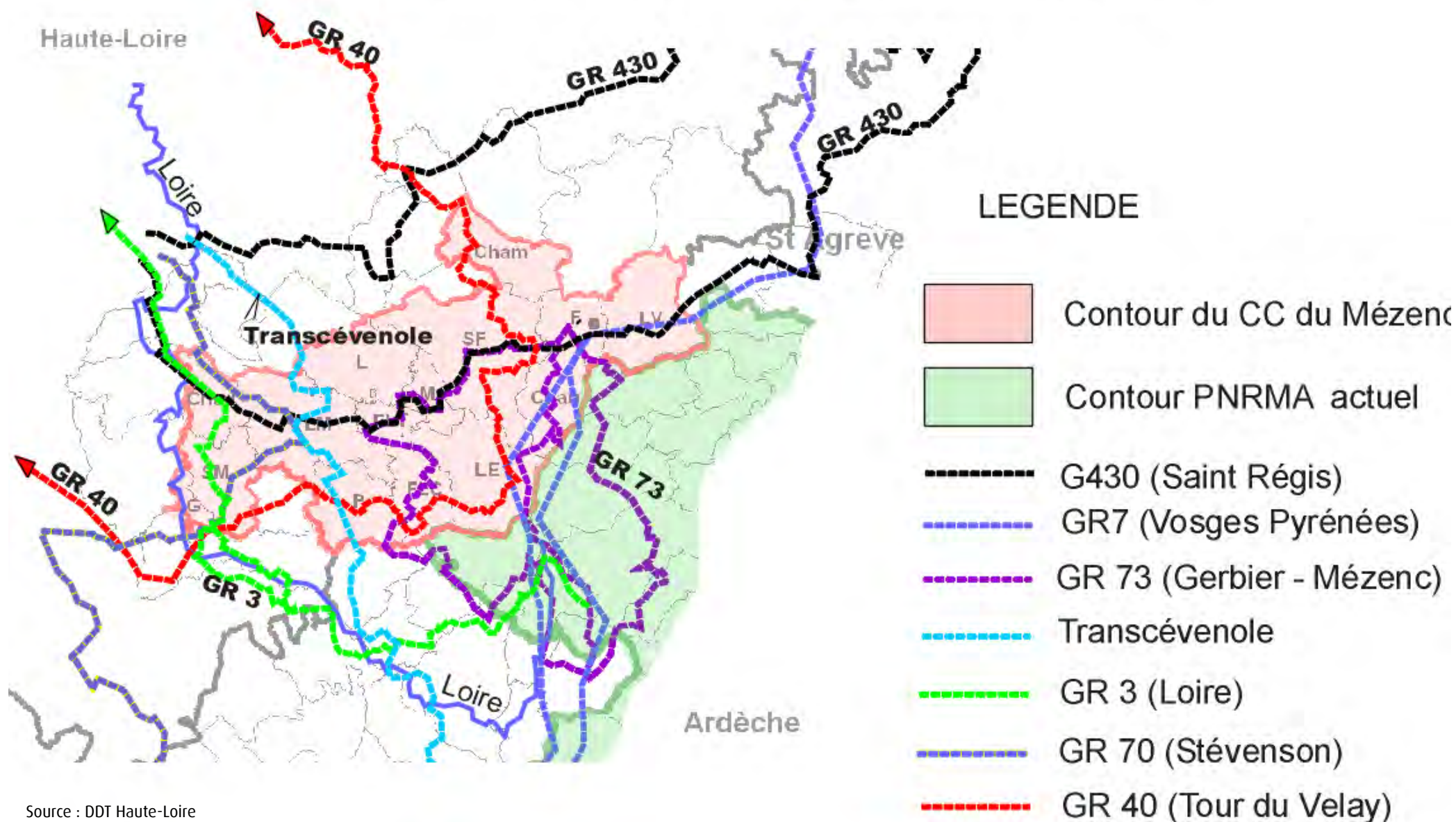


Figure Mézenc 9



Carte des G.R. + voie transcévenole

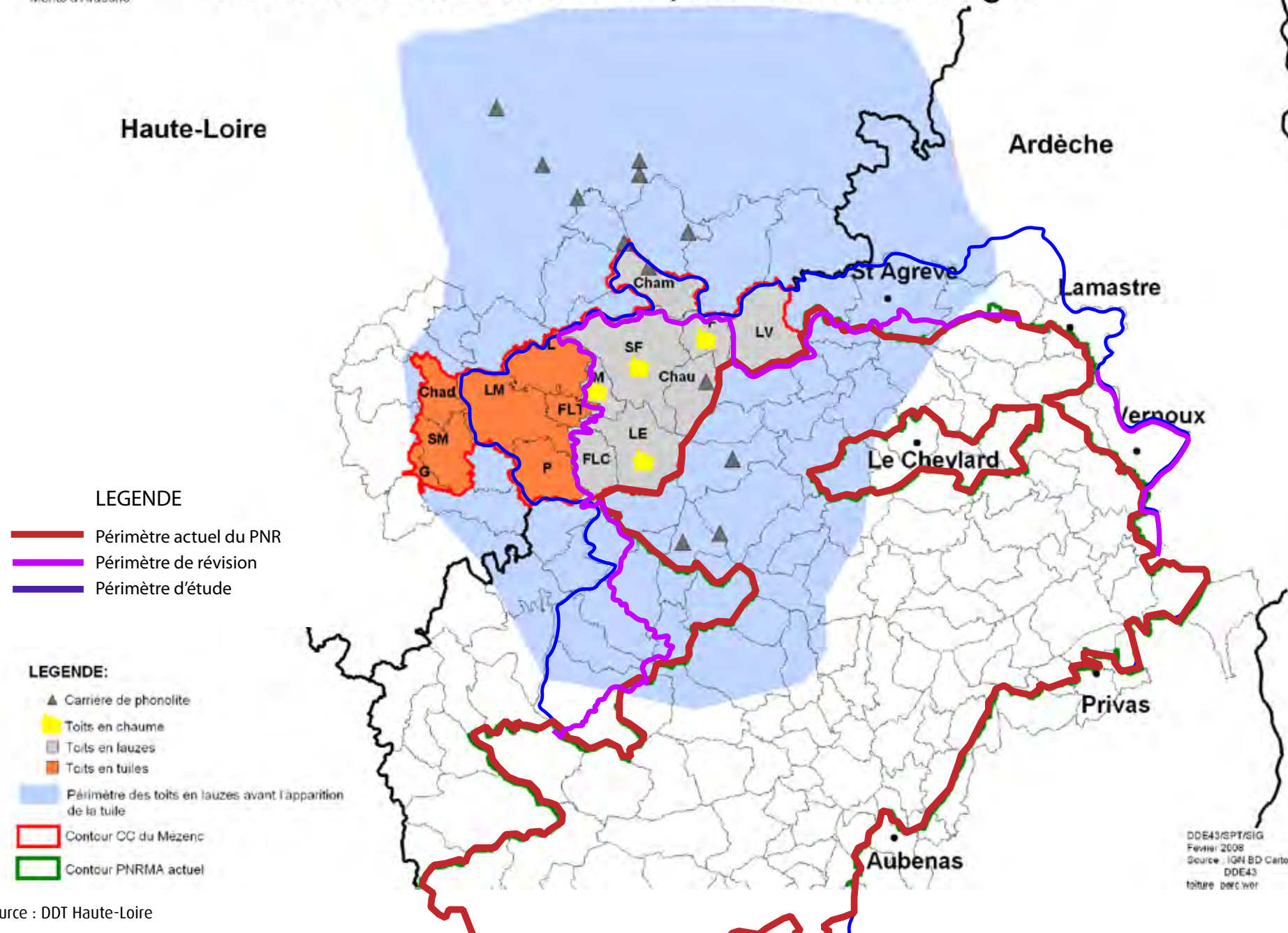


Source : DDT Haute-Loire

Figure Mézenc 11

Extension PNR des
Monts d'Ardèche

Zones de toitures en chaume, lauzes et tuiles rouges



Source : DDT Haute-Loire

Figure Mézenc 12

Evolution du nombre de commerces entre 1997 et 2007

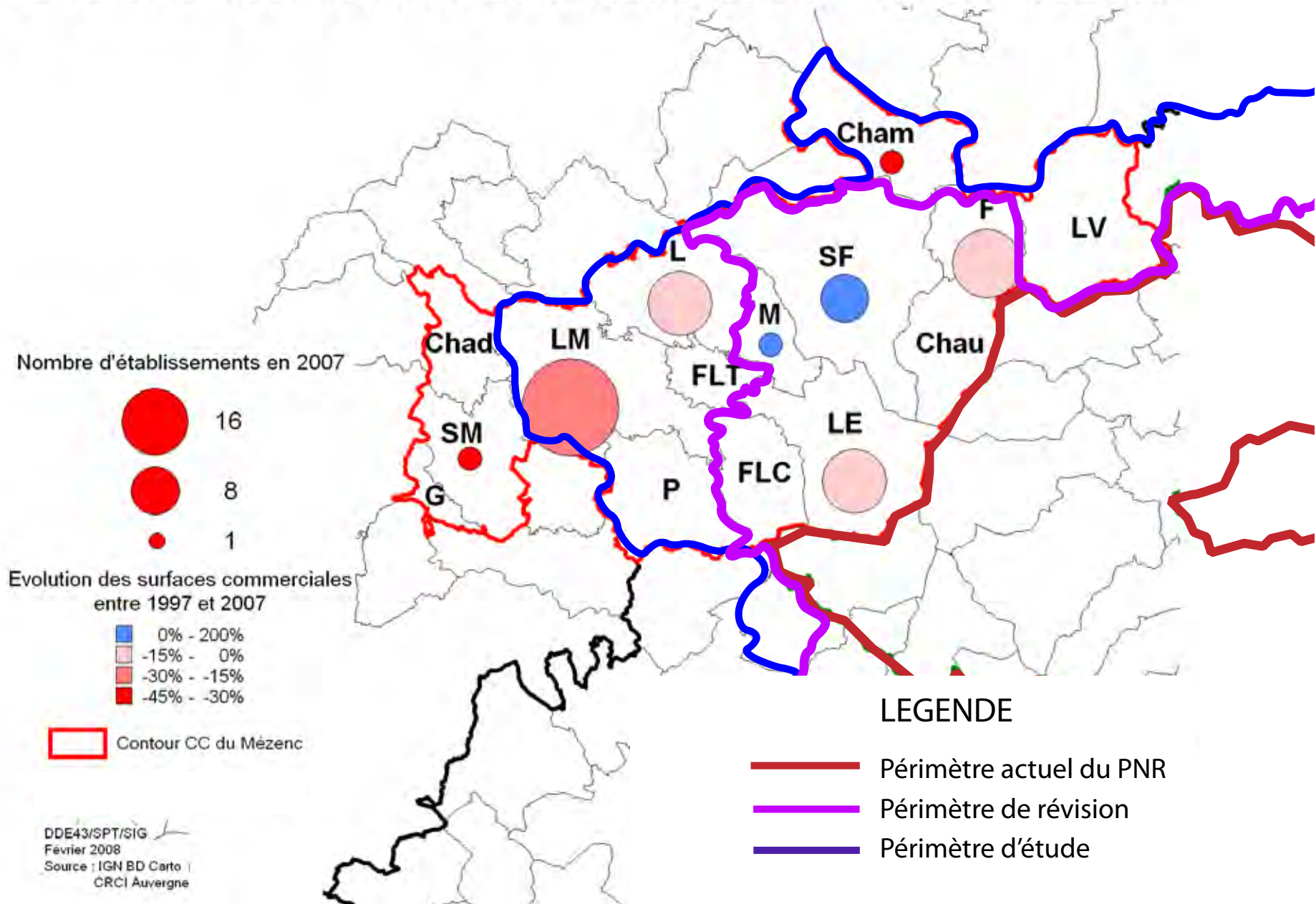
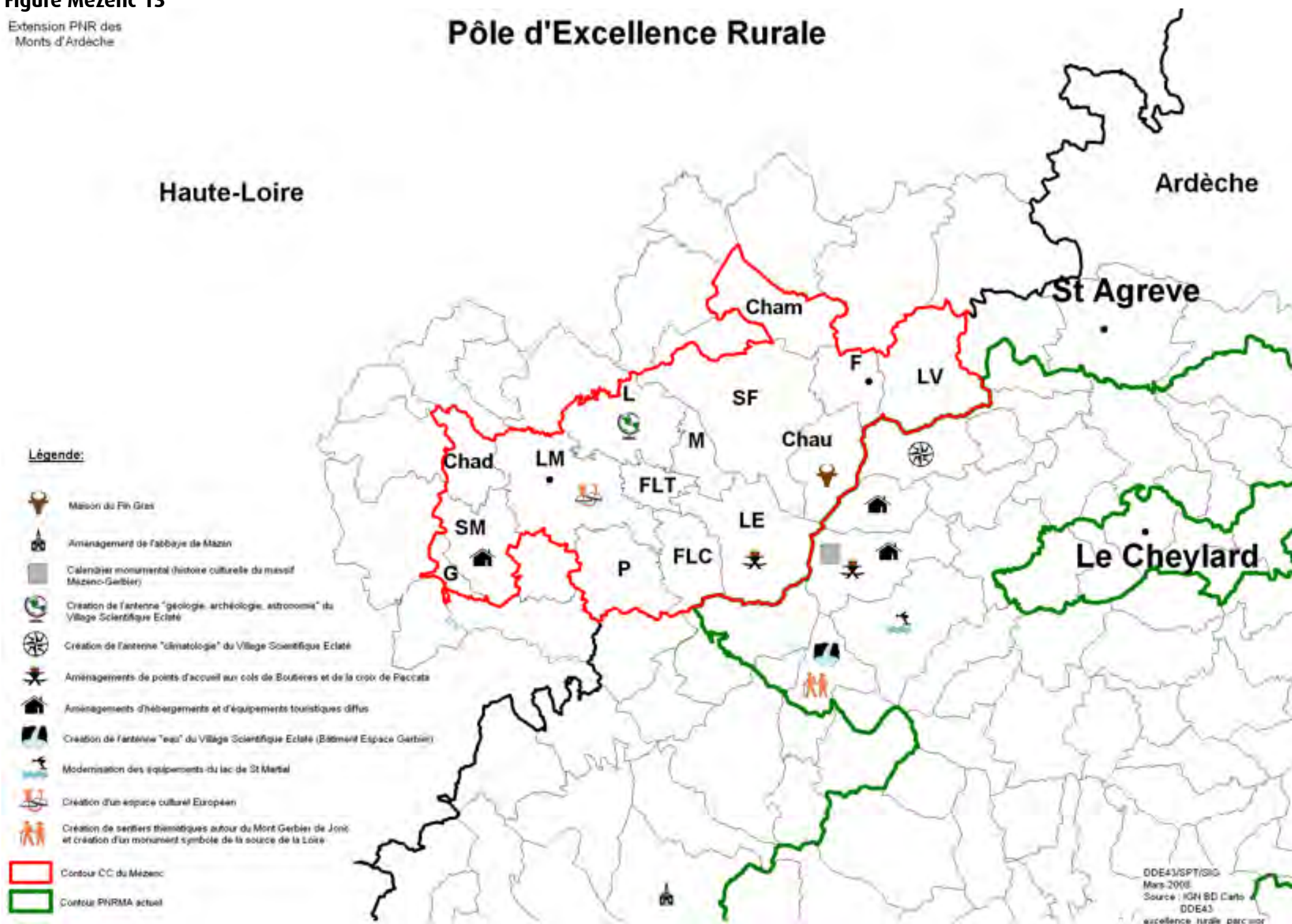


Figure Mézenc 13

Extension PNR des
Monts d'Ardèche

Pôle d'Excellence Rurale



Six «loupes» de diagnostic concernant les zones d'extension potentielles du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, février 2011

Zones d'extension 3 Limite nord du PNR de Mars à Lamastre	Communes concernées : Mars, St-Agrève (actuelle ville porte), Labatie d'Andaure, Nozières, Lamastre (actuelle ville porte), Désaignes.		Surface de l'extension (totalité de la surface communale) : 17 514 ha	Population (totalité de la commune) : 7 156 hab
	Scénario 1 : Communes intégrées en partie : St-Agrève, Désaignes, Lamastre Limite physique : RD533	Scénario 2 : Communes intégrées en totalité : Mars, St-Agrève, Labatie d'Andaure, Nozières, Lamastre, Désaignes Limites communales		Se reporter aux figures...
Critère Paysages		Par leur géologie et leur morphologie de pentes, par leurs paysages agricoles et forestiers dominants, marqués par un réseau hydrographique prégnant (bassin versant du Doux), ces secteurs s'inscrivent en continuité de l'entité paysagère des Boutières. Enjeux fort, partagés avec les communes des Boutières, de : - reconquête et valorisation de l'espace agricole et des paysages de terrasses (à lier aux enjeux de maintien de l'activité agricole) ; - maîtrise de l'urbanisation aux abords de villages, qui constitue un risque de perte des terres agricoles à forts potentiels, ainsi qu'un risque de banalisation des paysages qui font l'attrait principal de ces secteurs.		Figure A
Critère Patrimoine naturel		- 2 bassins versants : Eyrieux (Mars, partie ouest de St-Agrève) et Doux (partie est de St-Agrève, Désaignes, Labatie d'Andaure, Nozière, Lamastre). Des problèmes importants (quantitatifs) de la ressource en eau, en partie liés aux activités agricoles (prélèvements, retenues collinaires). Enjeux de préservation de la ressource en eau, à la fois quantitative et qualitative. - Zones humides du plateau de St-Agrève (secteur couvrant les communes de St-Agrève et Mars) : une des deux zones les plus importantes du territoire, très grande richesse écologique, d'intérêt régional. Enjeux de préservation de la qualité et de la fonctionnalité des milieux aquatiques. - ZNIEFF type 1 et importantes surfaces de ZNIEFF type 2 (Nozière, Labatie d'Andaure, Lamastre, St-Agrève, Désaignes). - Sites Natura 2000 (St-Agrève) - Importantes surfaces de milieux agro-pastoraux (prairies) Enjeux de préservation des espaces naturels remarquables - Importante couverture forestière (conifères et forêts mélangées) : enjeux d'une gestion forestière exemplaire et d'une optimisation de l'exploitation de la ressource.		Figure B Figure H Figure F Mars-Lamastre 1 Figure I Figure G

Critère Patrimoine culturel		- Village de caractère : Nozières et Désaignes - Monuments historiques sur St-Agrève et Désaignes. - La vie culturelle du secteur est notamment structurée autour de St-Agrève (lieux d'exposition, manifestations artistiques, centre socio-culturel, Ecole de musique départementale), bibliothèques municipales (Nozières, St-Agrève, Désaignes, Lamastre), spectacle vivant, étape des Castagnade (Désaignes).	
Critère dynamiques socio-économiques		- 3 pôles urbains, de services et d'emplois : St-Agrève, Désaignes et Lamastre, dont l'aire d'influence (pôles de proximité selon l'INSEE) s'étend sur les communes de la vallée du Doux et une partie de la vallée de l'Eyreux. - Néanmoins, le secteur observe une fragilisation démographique et économique, liée notamment à son enclavement relatif (situé à plus d'une heure de Valence ; fermeture de la ligne de chemin de fer « le Lamastrou », qui reliait Tournon à Lamastre et représentait un des principaux vecteurs touristique local). - Stagnation, voire diminution (St-Agrève, Nozière) de la population, à l'image des tendances démographiques observées sur les secteurs de pentes. Seule Mars connaît une augmentation significative. - Les enjeux s'énoncent en termes : - d'implication des collectivités dans l'accueil de nouveaux actifs (agriculteurs, exploitants forestiers, artisans, commerçants...) ; - de développement d'un tourisme durable fondé sur les patrimoines ; - de développement d'une politique culturelle pensée à l'échelle intercommunale. - Elevage dominant en versant et crêtes, maraîchage en fond de vallée. Problématique de diminution des terres agricoles sur les 20 dernières années. - Aire de l'AOC Châtaigne. - Enjeux d'accompagnement du monde agricole pour le maintien et le développement de l'activité : accès au foncier, aide à l'installation de jeunes agriculteurs, soutien à la pluriactivité, soutien aux filières de qualité, filières courtes, maintien des unités de transformation locale, etc.	Figure E Figure D Figure Mars-Lamastre 2 Figure M
Critère logiques de coopérations intercommunales		Communauté de communes Haut Vivarais (Mars, St-Agrève, Labatie d'Andaure, 3 communes Parc sur les 7 communes de la communauté de communes) Communauté de commune Pays de Lamastre (St-Prix, St-Basile, Lamastre, Désaignes, Nozières, 5 communes Parc sur les 9 communes de la communauté de communes)	Figure N
Délibérations des collectivités		Labatie d'Andaure : délibération pour intégrer le PNR Lamastre : délibération pour se retirer en cours de procédure (29/06/10)	

Figure Mars-Lamastre 1

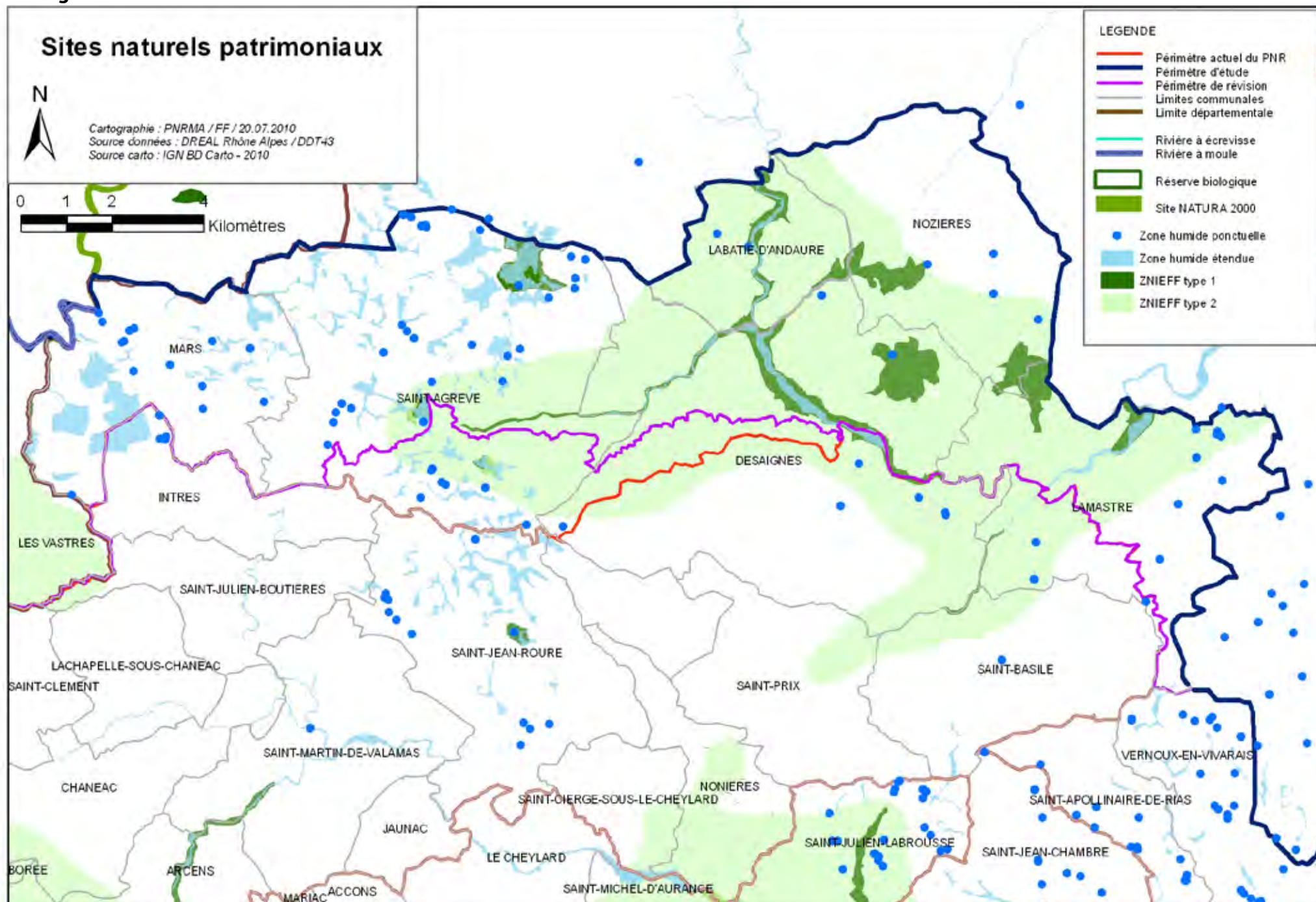
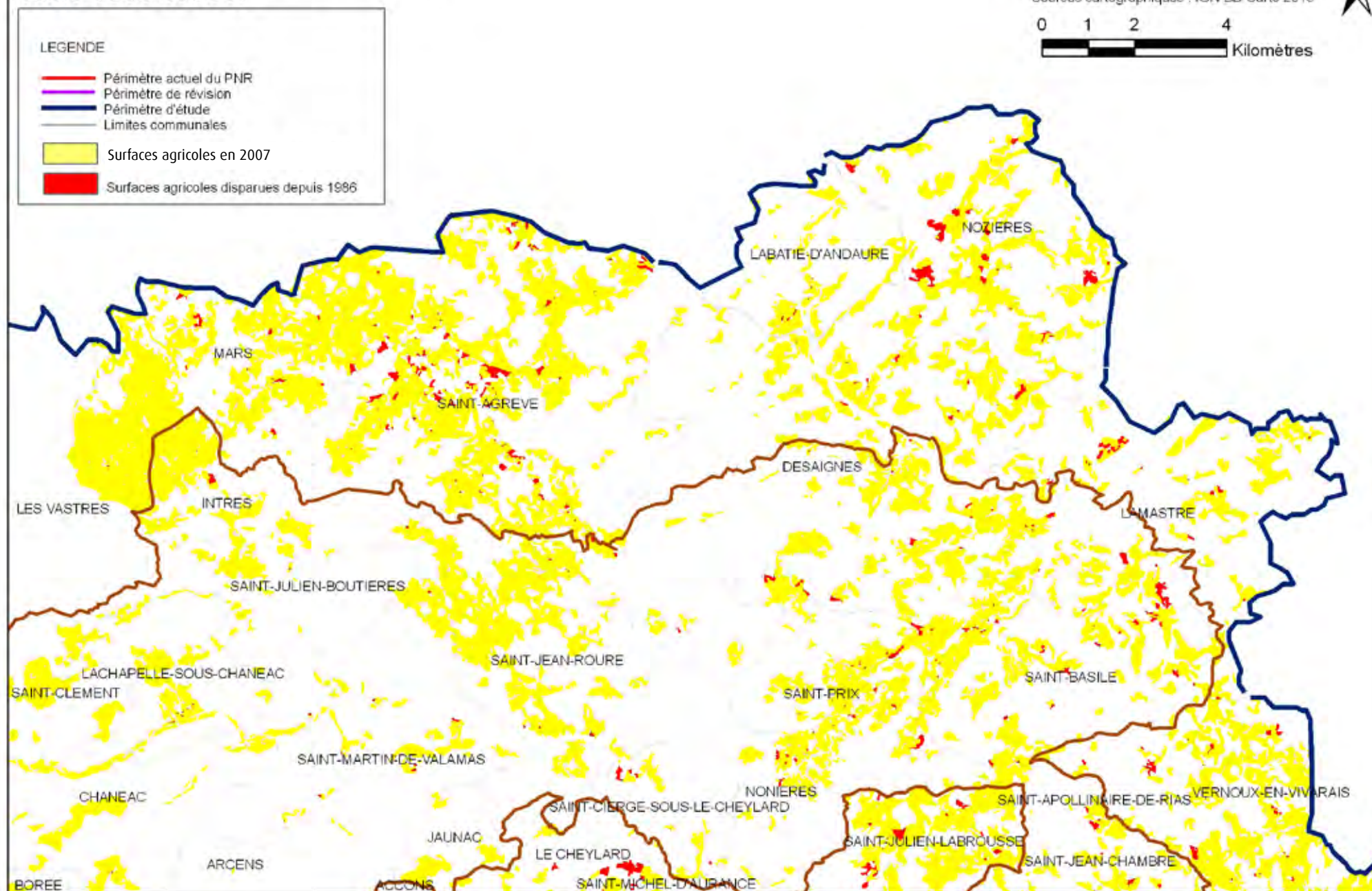


Figure Mars-Lamastre 2

Evolution des surfaces agricoles entre 1986 et 2007



Zones d'extension 4 Vernoux-en-Vivarais St-Apollinaire de Rias	Communes concernées : Vernoux-en-Vivarais, St-Apollinaire de Rias	Surface de l'extension (totalité de la surface communale) : 3 889 ha	Population (totalité de la commune) : 2 161 hab
	Scénario 1 = Scénario 2 Communes intégrées en totalité : Vernoux-en-Vivarais, St-Apollinaire de Rias. Limites communales		Se reporter aux figures...
Critère Paysages	- Secteur compris dans l'entité paysagère «Plateau de Vernoux». - Le paysage sur la commune de St-Apollinaire présente, en continuité des communes voisines de St-Jean-Chambre et St-Basile (communes actuelles du Parc), un système collinaire (serres) très chaotique, alternant crêtes boisées et fonds de vallées cultivées. Il est marqué par l'omniprésence de l'eau et ponctué de nombreux hameaux posés sur les pentes et replats. Le bassin ouvert de Vernoux-en-Vivarais marque une respiration dans ce contexte très cloisonné de serres et vallées encaissées. - Sensibilités paysagères : paysages ouverts de vergers et prairies à préserver, face aux extensions de l'enveloppe urbaine de Vernoux-en-Vivarais, notamment le long de l'axe de la RD14.		Figure A
Critère Patrimoine naturel	- Bassin versant de l'Eyrieux. - Une densité significative de zones humides. - Secteur sud de la commune de Vernoux-en-Vivarais couvert par une ZNIEFF de type 2 (milieux agro-pastoraux). - Enjeux de bonne gestion forestière et d'accompagnement des exploitants forestiers.		Figure B Figure H Figure G Figure I
Critère Patrimoine culturel	- Patrimoine lié à la valorisation agricole des pentes : terrasses de pierres sèches, béalières... - Typologie de l'habitat comparable à celle des communes voisines du Parc. - Trois Monuments historiques sur la commune de Vernoux-en-Vivarais, dont deux châteaux (Château de Vaussèche et Château de La Tourrette).		
Critère dynamiques socio-économiques	- Secteur observant entre 1999 et 2006 une nette augmentation de la population (gain de 218 habitants sur Vernoux-en-Vivarais et de 35 habitants sur St-Apollinaire de Rias, soit respectivement 12% et 30 % d'augmentation). Cette augmentation est notamment liée à un solde migratoire positif (malgré un solde naturel négatif). Cette tendance est observable à l'échelle du territoire des Monts d'Ardèche. Avec 2006 habitants, Vernoux est un bourg centre de poids démographique comparable aux villes de Lamastre (2608 habitants) et St-Agrève (2643 habitants). - Le secteur de Vernoux constitue un «micro-bassin» de vie, où la commune de Vernoux joue le rôle de pôle de proximité (présence de services et équipements publics) pour l'ensemble des communes voisines (St-Jean Chambre, Silhac, St-Apollinaire de Rias, Chalencon...). Sa situation à 30 minutes de Valence et de l'autoroute A7 explique également l'attractivité de cette commune. - L'activité agricole est prégnante : entre 30 et 50 % de Surface Agricole Utile. Le secteur fait partie de l'aire de l'AOC Châtaignes d'Ardèche. Mais il connaît des problématiques de maintien des exploitants et de diminution des espaces agricoles (un des secteurs à enjeux forts identifiés à l'échelle du territoire). Ce sont les mêmes problématiques observées sur l'ensemble des secteurs de pente des Monts d'Ardèche. - Une dynamique culturelle à renforcer (centre culturel sur Vernoux-en-Vivarais, un tissu associatif fragile).		Figure D Figure E Figure K Figure L Figure M
Critère logiques de coopérations intercommunales	Communauté de communes du Pays de Vernoux (4 communes dans le Parc sur les 7 communes de la communauté de communes)		Figure N

Zones d'extension 5 Vinezac	Commune concernée : Vinezac	Surface de l'extension (totalité de la surface communale) : 1 091 ha	Population (totalité de la commune) : 1 165 hab
	Scénario 1 = Scénario 2 Commune intégrée en partie : Vinezac Limites physiques : Ruisseau des Alobres à l'est, rivière La Lande au sud.		Se reporter aux figures...
Critère Paysages	- Ce secteur présente les structures paysagères de l'entité «Piémont cévenol» : relief collinaire, paysages dominés par la viticulture, l'oléiculture et les «faysses» de pierres sèches, aménagées à flanc de collines. - Typologie de l'habitat comparable à celle des communes voisines du Parc : village groupé de Vinezac, situé sur un éperon qui domine une plaine viticole ; de nombreux hameaux et quelques fermes isolées. - Sensibilités paysagères : «mitage» des espaces ouverts viticoles, qui participent notamment à la qualité du socle paysager du village.		Figure A
Critère Patrimoine naturel	- Des espaces semi-ouverts de landes et broussailles sur un chapelet de collines nord-sud. Sensibilité élevée au risque incendie. - Bassin versant de l'Ardèche. De nombreux cours d'eau, pour la plupart temporaires, drainent l'ensemble du secteur et alimentent le ruisseau des Alobres, affluent de la Ligne. Enjeux de préservation de la ressource en eau (enjeux qualitatifs et quantitatifs).		Figure B
Critère Patrimoine culturel	- Le village médiéval de Vinezac est labellisé «village de Caractère». Ce label est lié à 3 critères : la qualité du site touristique ; la qualité patrimoniale du village ; l'accueil, la vie sociale et économique du village. - Vinezac est un des rares villages à avoir 3 châteaux : La Motte, Charbonnel et le château féodal des Juliens. - Eglise de l'Annonciation, du XIIIème siècle, classée Monuments historiques. - La commune possède aussi de nombreux témoignages de la préhistoire: beaux dolmens, pierres levées et cuves de vinification, d'où le nom du village. Nombreuses vignes, avec capitelles et bories (cabanes en pierre sèche).		
Critère dynamiques socio-économiques	- Secteur observant entre 1999 et 2006 une augmentation de la population (gain de 145 habitants, soit 14 % d'augmentation en 7 ans). Cette augmentation est notamment liée à un solde migratoire positif et à la situation de la commune dans l'aire d'influence péri-urbaine du pôle d'Aubenas. - La commune de Vinezac demeure un des secteurs du piémont cévenol disposant d'une part significative de terres agricoles : la SAU représente de 15 à 30 % de la surface cadastrée. C'est le domaine de la viticulture (Terre du Chatus, ancien cépage rouge d'Ardèche) et de l'oléiculture. Le vignoble des «Côtes du Vivarais» s'étend jusque sur la commune de Vinezac (limite ouest du vignoble). - Mais la pression foncière et urbaine présente sur ce secteur, ainsi que le phénomène de spéculation lié, posent la question de la pérennité des terres agricoles actuelles et de la préservation des terres potentielles. Enjeux communs avec les communes Parc et sur lesquels la mission d'aménagement du territoire du syndicat mixte doit prioritairement porter son attention pour les douze prochaines années (maîtrise de l'urbanisme, expérimentation de greffes urbaines exemplaires...). - Initiative exemplaire de la commune en matière d'urbanisme, avec le projet de réaménagement du quartier du Chalendas (enjeux architecturaux, urbains, paysagers et environnementaux : devenir de la cave, extension du foyer logement, création de logements à proximité du village).		Figure D Figure E Figure L
Critère logiques de coopérations intercommunales	- Communauté de Commune du Vinobre (16 communes dans le Parc, sur les 21 communes de la communauté de communes)		Figure N

Zones d'extension 6 Les Vans	Commune concernée : Les Vans (actuelle ville-porte), Chambonas		Surface de l'extension (totalité de la surface communale) : 1 091 ha	Population (totalité de la commune) : 1 165 hab
	Scénario 1 Commune intégrée en partie : Les Vans, Chambonas Limites physiques : RD 250, RD 216	Scénario 2 (proposition de modification du périmètre d'étude) Commune intégrée en partie : Les Vans, Chambonas Limites physiques : RD 104, RD 216	Se reporter aux figures...	
Critère Paysages	- Ce secteur présente les structures paysagères de l'entité «Piémont cévenol». Il est marqué par les méandres cultivés du Chassezac, où domine l'arboriculture et la viticulture, ponctués par un bâti caractéristique. - Le secteur est dominé par la montagne du Serre de Barre, qui offre un point de vue exceptionnelle sur l'ensemble du bassin du Chassezac et la ville des Vans. - Sensibilités paysagères : «mitage» des espaces ouverts agricoles, concurrencés par une tendance à l'étalement pavillonnaire. Multiplication des affichages publicitaires, notamment le long des axes routiers principaux. Or ce secteur marque la porte d'entrée sud du Parc et doit, à ce titre, faire l'objet d'une attention particulière en matière de maîtrise de l'urbanisme, de maîtrise de l'affichage publicitaire, et de préservation des paysages en général.			Figure A
Critère Patrimoine naturel	Compris dans le bassin versant de l'Ardèche, le secteur est concerné par le SAGE Ardèche. Il est traversé par le Chassezac, affluent de l'Ardèche, en déficit quantitatif théorique (comme l'Ardèche). Compte tenu de la multiplicité des usages (usages agricoles, loisirs et sports de rivière, eau potable...), la gestion du soutien d'étiage y est particulièrement complexe. Enjeux de préservation de la ressource en eau (enjeux qualitatifs et quantitatifs). Le Syndicat du Chassezac travaille à un contrat de rivière.			Figure B
Critère Patrimoine culturel	- Intérêt patrimonial du quartier historique des Vans. Deux édifices inscrits aux Monuments historiques. - Intérêt patrimonial et paysager des terrasses de pierres sèches, murets et calades. Des itinéraires pédestres aménagés permettent la découverte de ces patrimoines.	- Intérêt patrimonial du pont de Chambonas, le plus grand pont médiéval du département de l'Ardèche et du château de Chambonas, des XVI et XVII ème siècles, avec son parc à la française du milieu du XVIII siècle. Enjeux de préservation du socle paysager autour du village de Chambonas et de son château.		

Critère dynamiques socio-économiques	- Secteur observant entre 1999 et 2006 une augmentation de la population autour de 7 % sur les Vans et Chambonas. Cette augmentation est notamment liée à un solde migratoire positif. - Les communes des Vans et de Chambonas demeurent un des secteurs du piémont cévenol disposant de bonnes terres agricoles (méandres du Chassezac) : la SAU représente entre 15 et 30 % de la surface cadastrée. C'est le domaine de la viticulture, de l'oléiculture et de l'arboriculture. - Mais la pression foncière et urbaine présente sur ce secteur, ainsi que le phénomène de spéculation lié, posent la question de la pérennité des terres actuelles et de la préservation des terres potentielles de valorisation agricole. Enjeux commun avec les communes Parc : maintien des actifs agricoles et préservations des terres agricoles. Deux enjeux sur lequel le syndicat mixte doit prioritairement porter son attention pour les douze prochaines années, dans le cadre de ses missions de protection du patrimoine, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'expérimentation. Enjeux forts en terme de maîtrise de l'urbanisation : densification, reconquête des bâtis existants, expérimentation de greffes urbaines exemplaires, qualification des entrées de ville, urbanisme économe en espace, en réseaux, en énergie et répondant aux enjeux de mixité sociale... Enjeu d'une politique de développement (gestion de l'espace, développement socio-économique, préservation des espaces naturels et agricoles) qui soit pensée et mise en oeuvre à une échelle intercommunale, en fonction des complémentarités à créer entre le centre ville des Vans, les villages alentours (Naves, Brahic, Chambonas, Gravières...) et les communes d'arrière pays (secteur des pentes) en lien direct avec le bassin de vie des Vans. Dynamisme culturel des Vans (associations, centre culturel et sportif...) qui constitue de ce fait un pôle attractif à l'échelle du sud Ardèche.	Figure D Figure L Figure E
Critère logiques de coopérations intercommunales	- Communauté de Commune du Pays des Vans (6 communes dans le Parc, sur les 6 de la communauté de communes)	Figure N

Cartographies à l'échelle de l'ensemble du territoire

permettant de mettre en évidence :

- > les **continuités** entre les zones d'extension et le territoire du Parc actuel (continuités paysagères, patrimoniales, logiques de bassins versants, d'occupation du sols, de valorisation agricole...).
- > les **spécificités et les «plus-values» patrimoniales** des zones d'extension, par rapport à l'ensemble du territoire.
- > les **dynamiques démographiques** et les enjeux qui peuvent en découler, communs aux zones d'extension et au territoire du Parc actuel.

Figure A

Les entités paysagères



Figure B

Les bassins versants

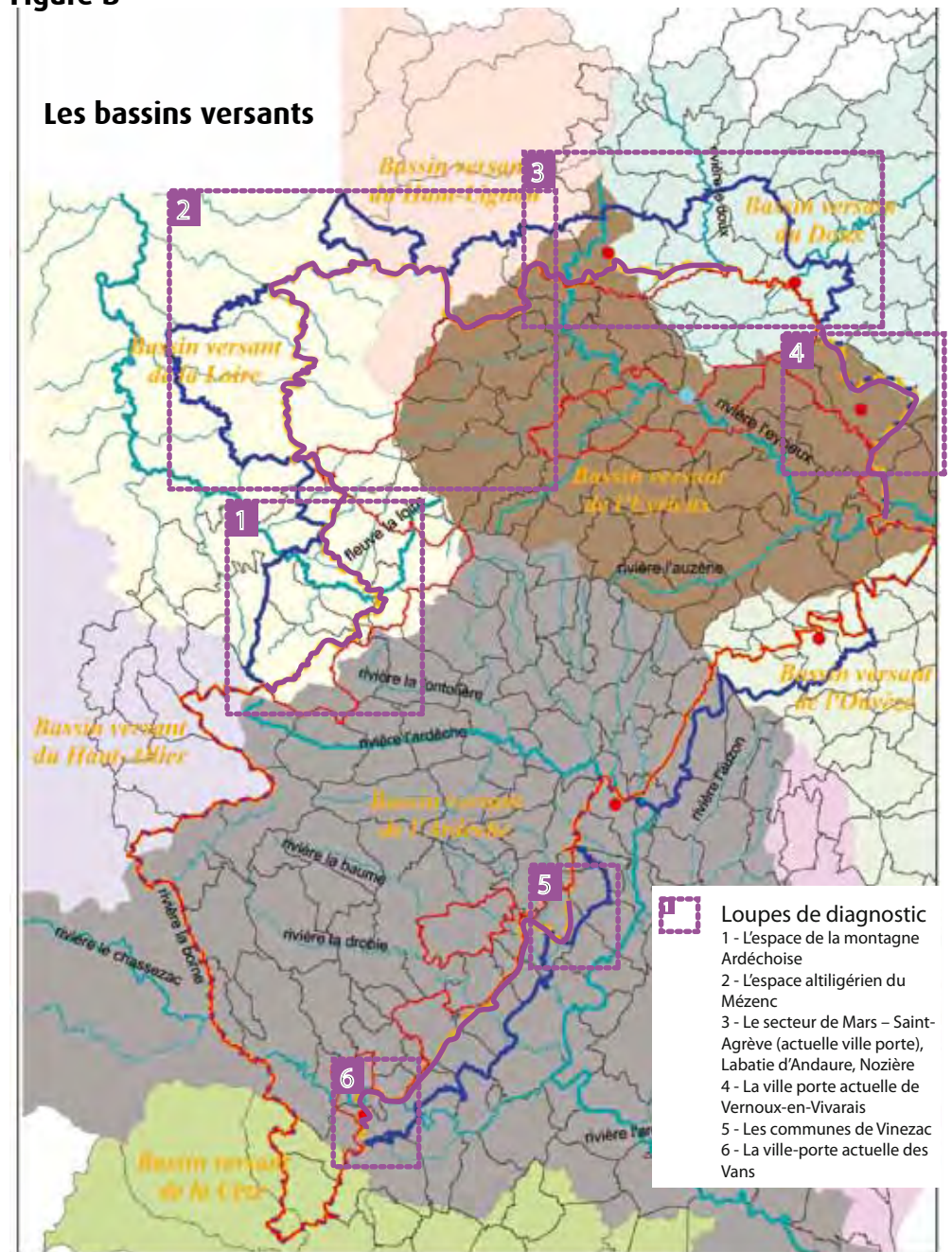


Figure C

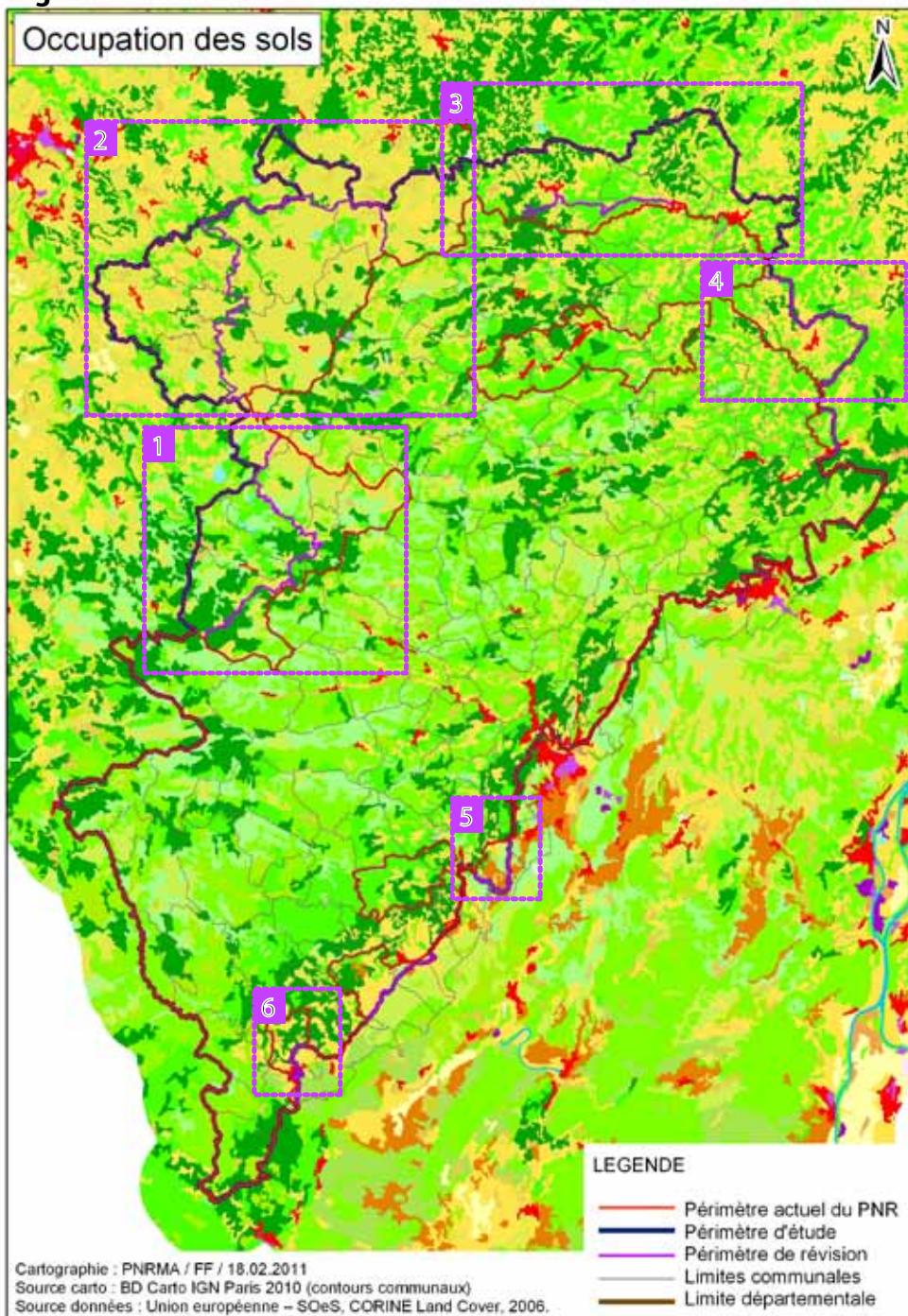


Figure D

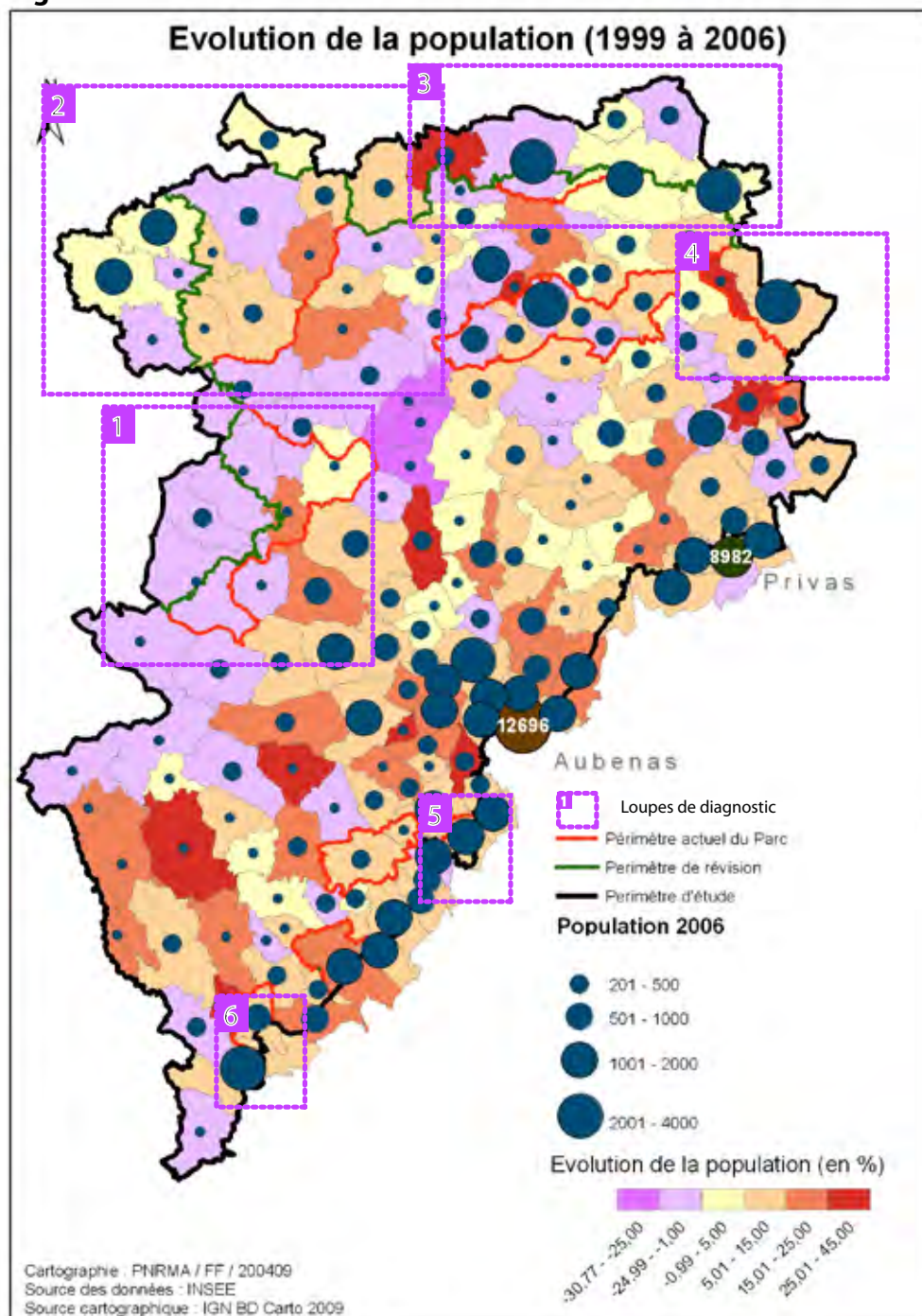


Figure E

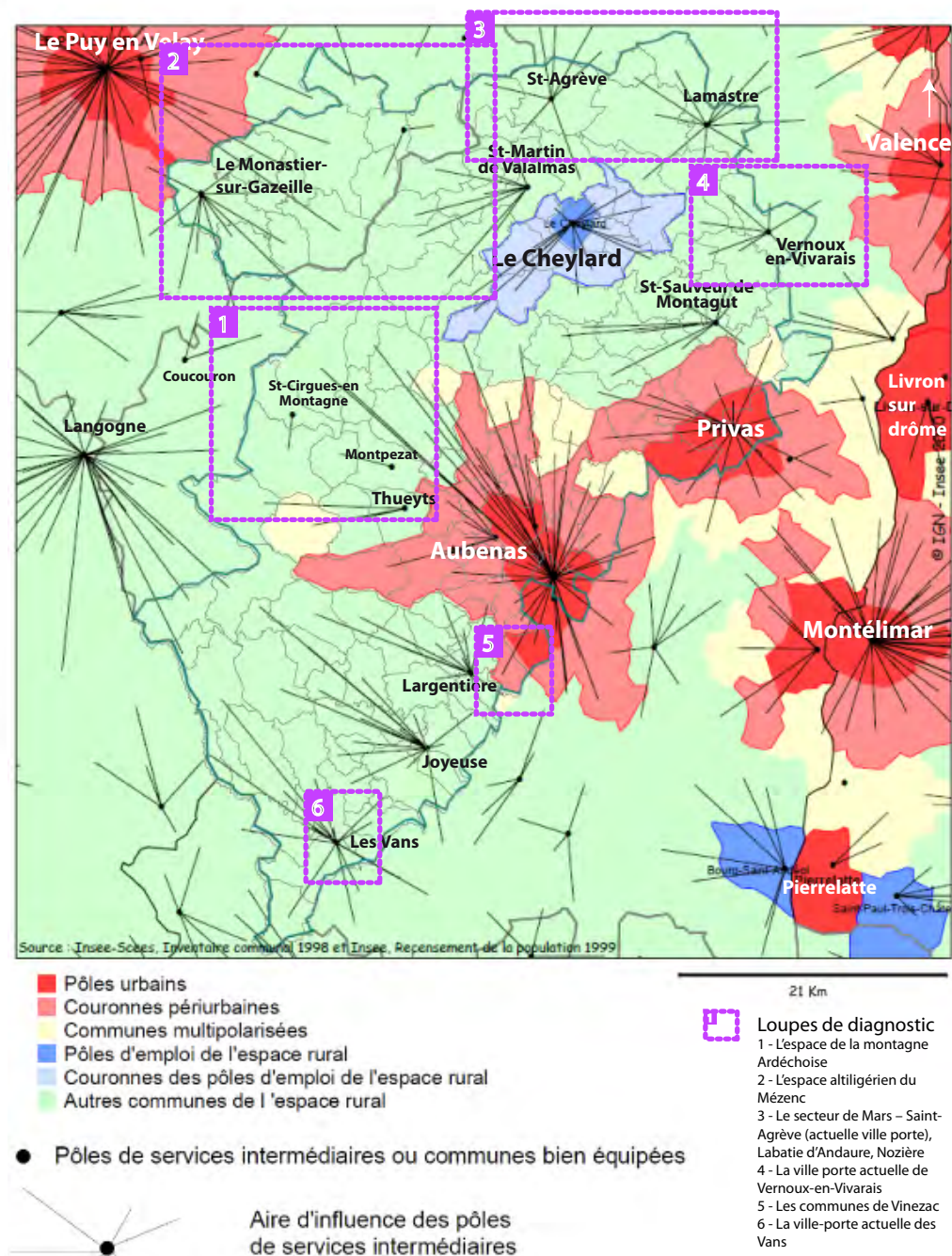


Figure F

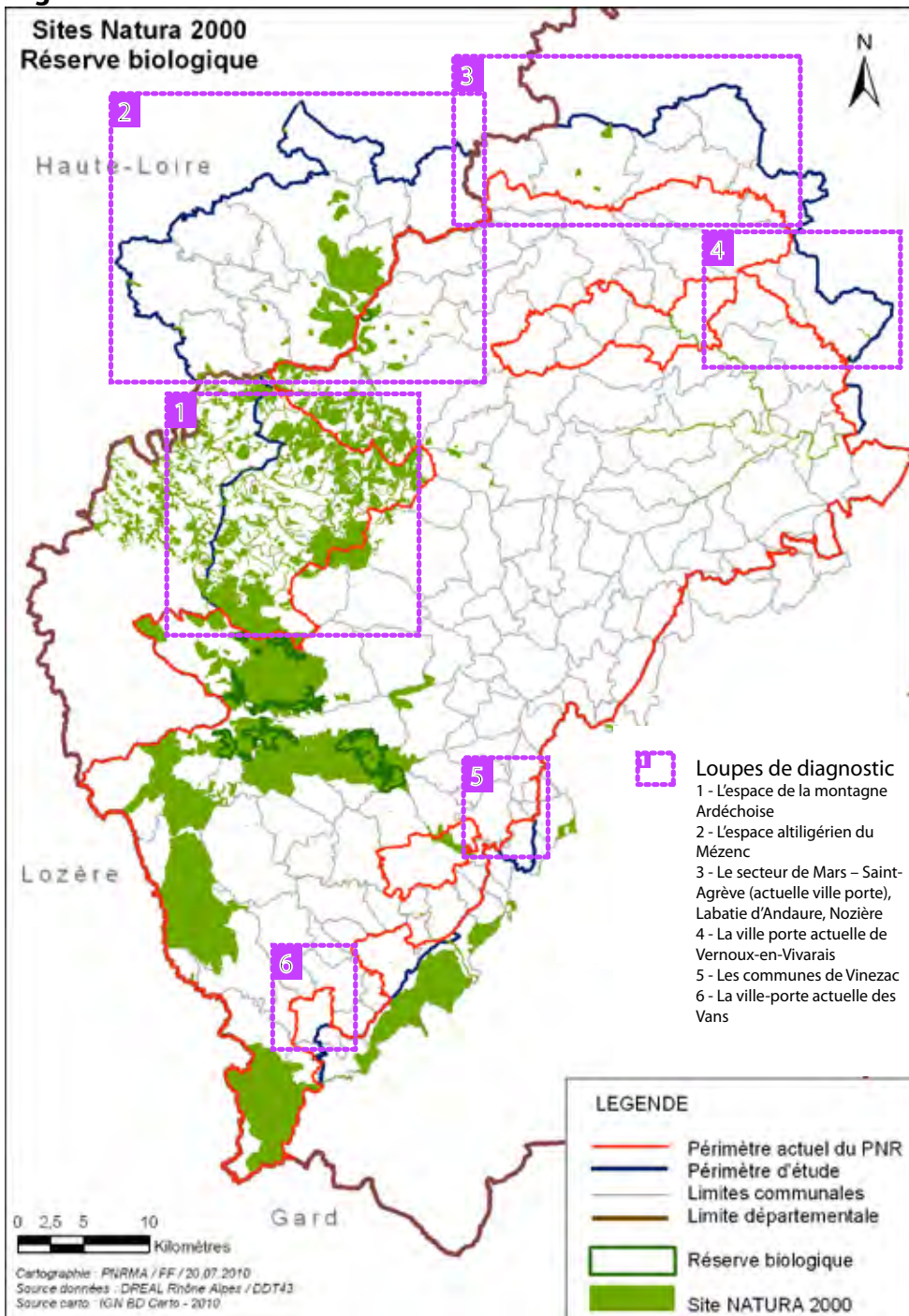


Figure G

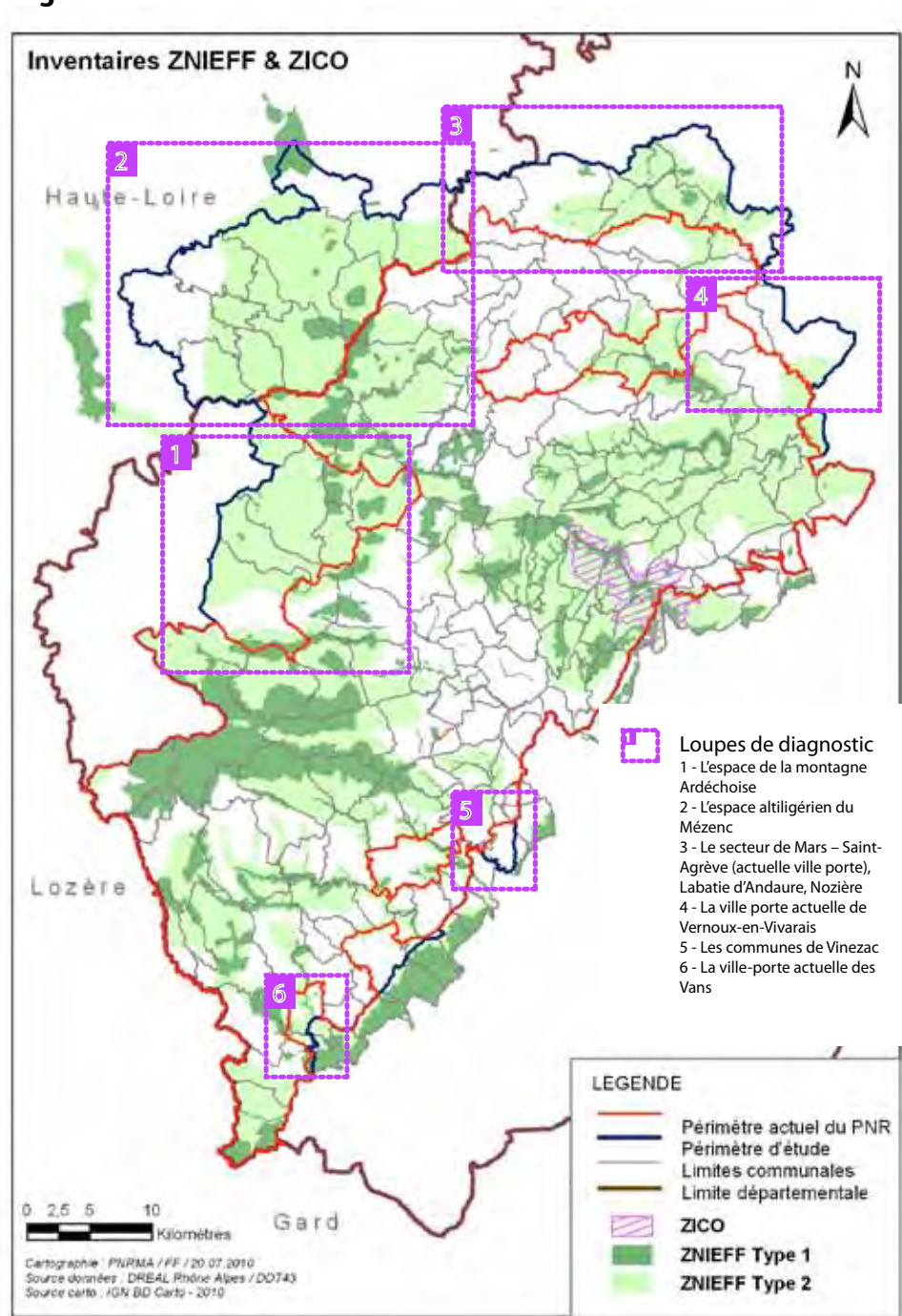


Figure H

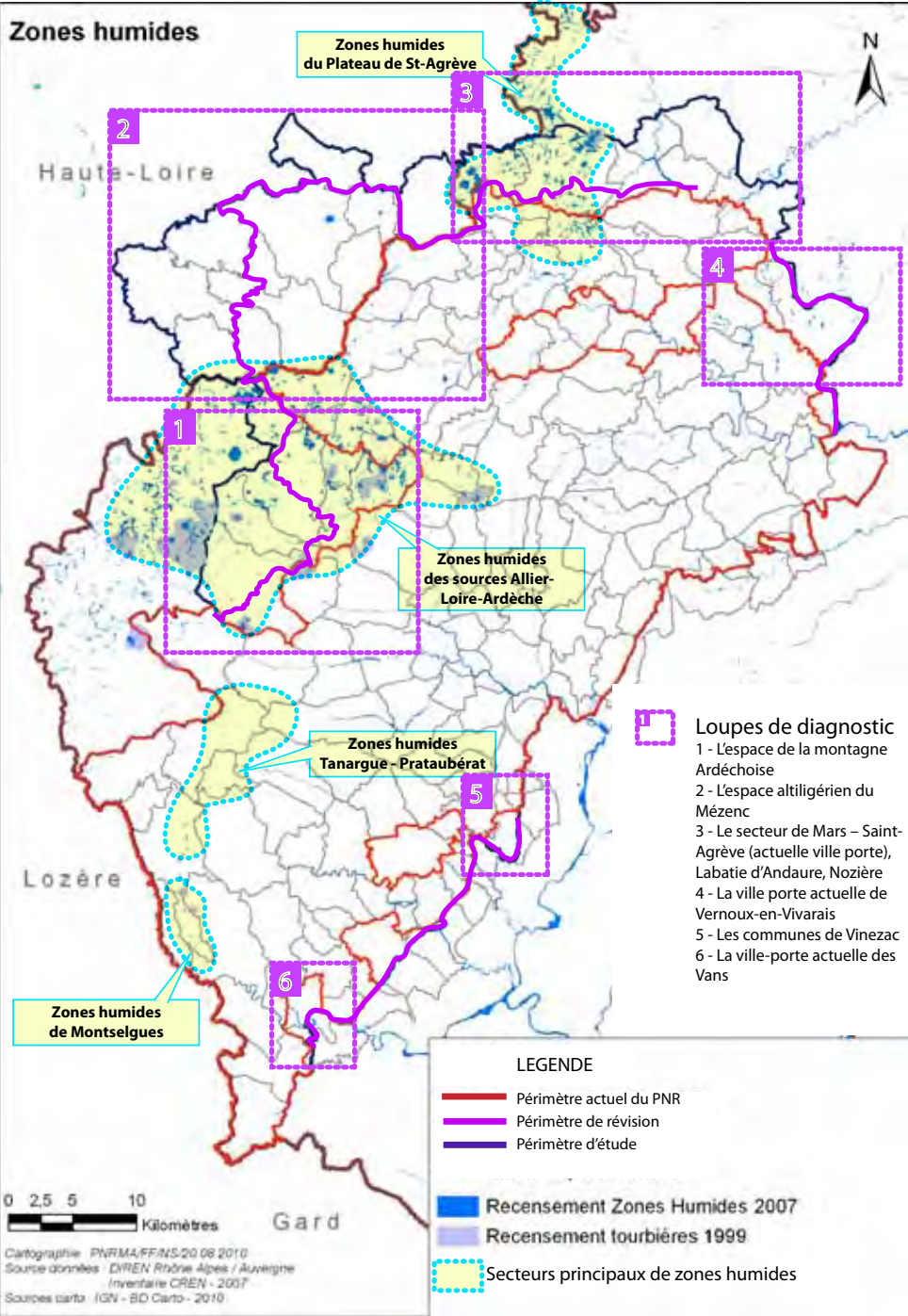


Figure I

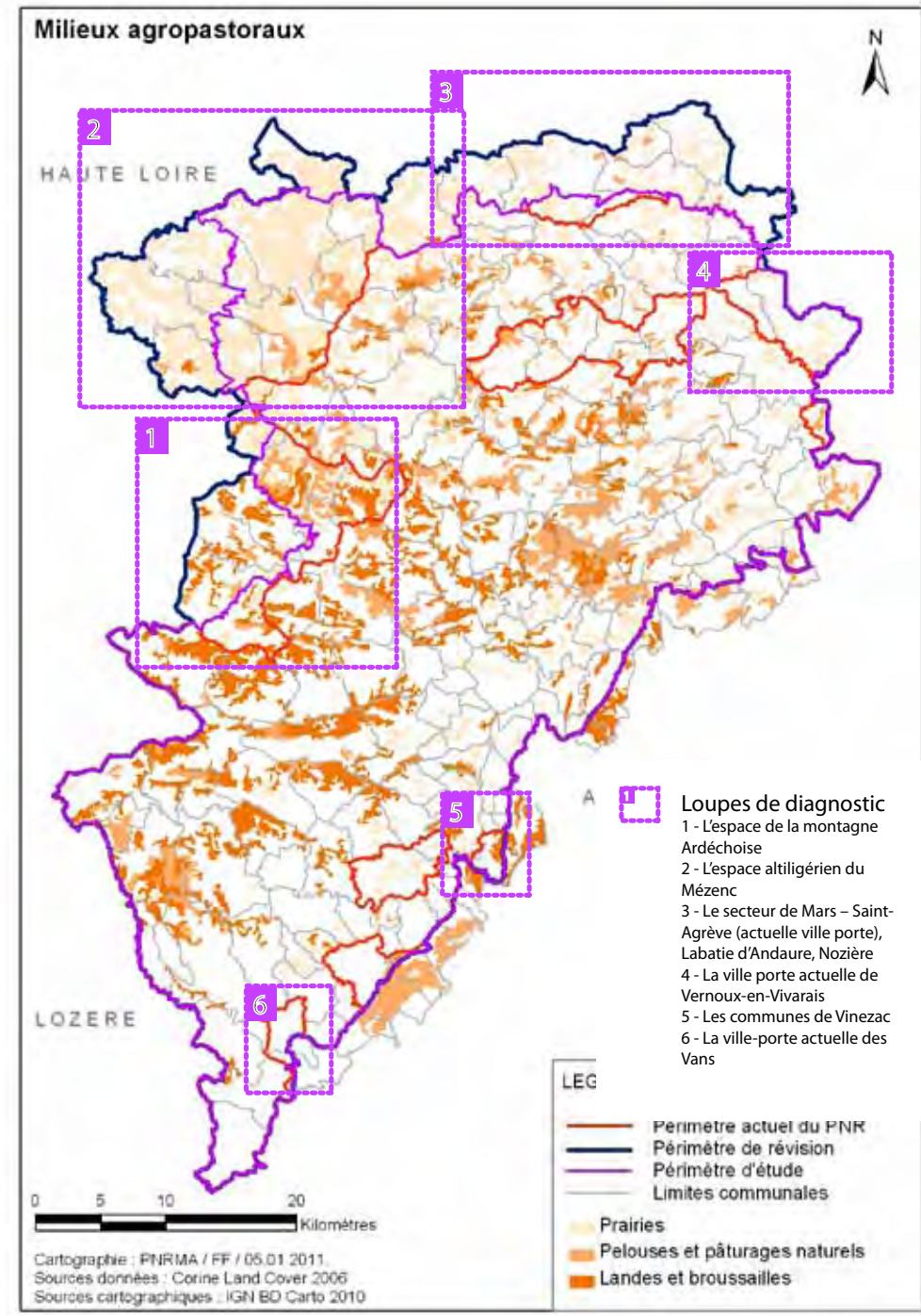


Figure J

Extension PNR des
Monts d'Ardèche

Permis de construire éoliens Etat des lieux au 14/01/2008

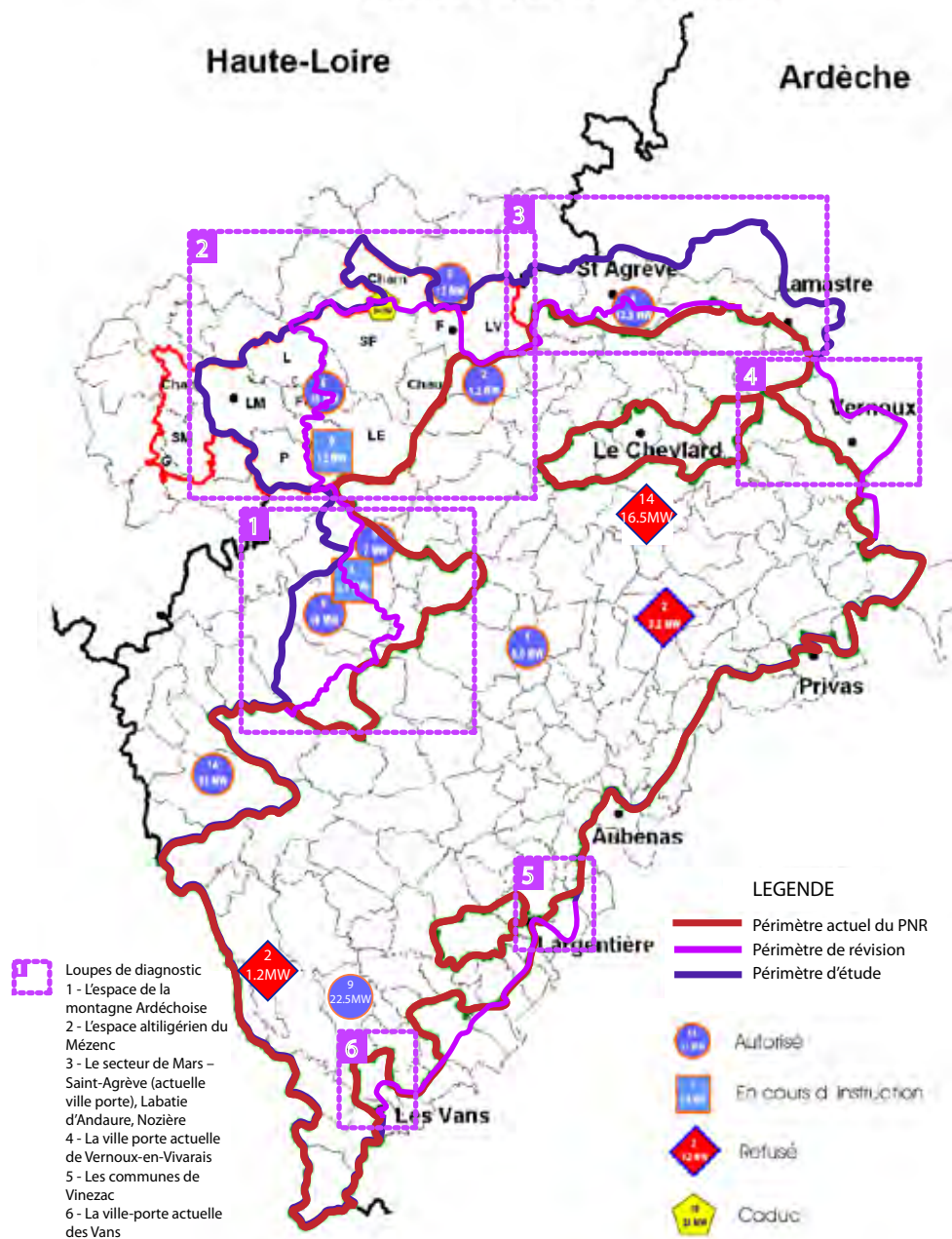


Figure K

Hiérarchisation du réseau routier sur les Monts d'Ardèche

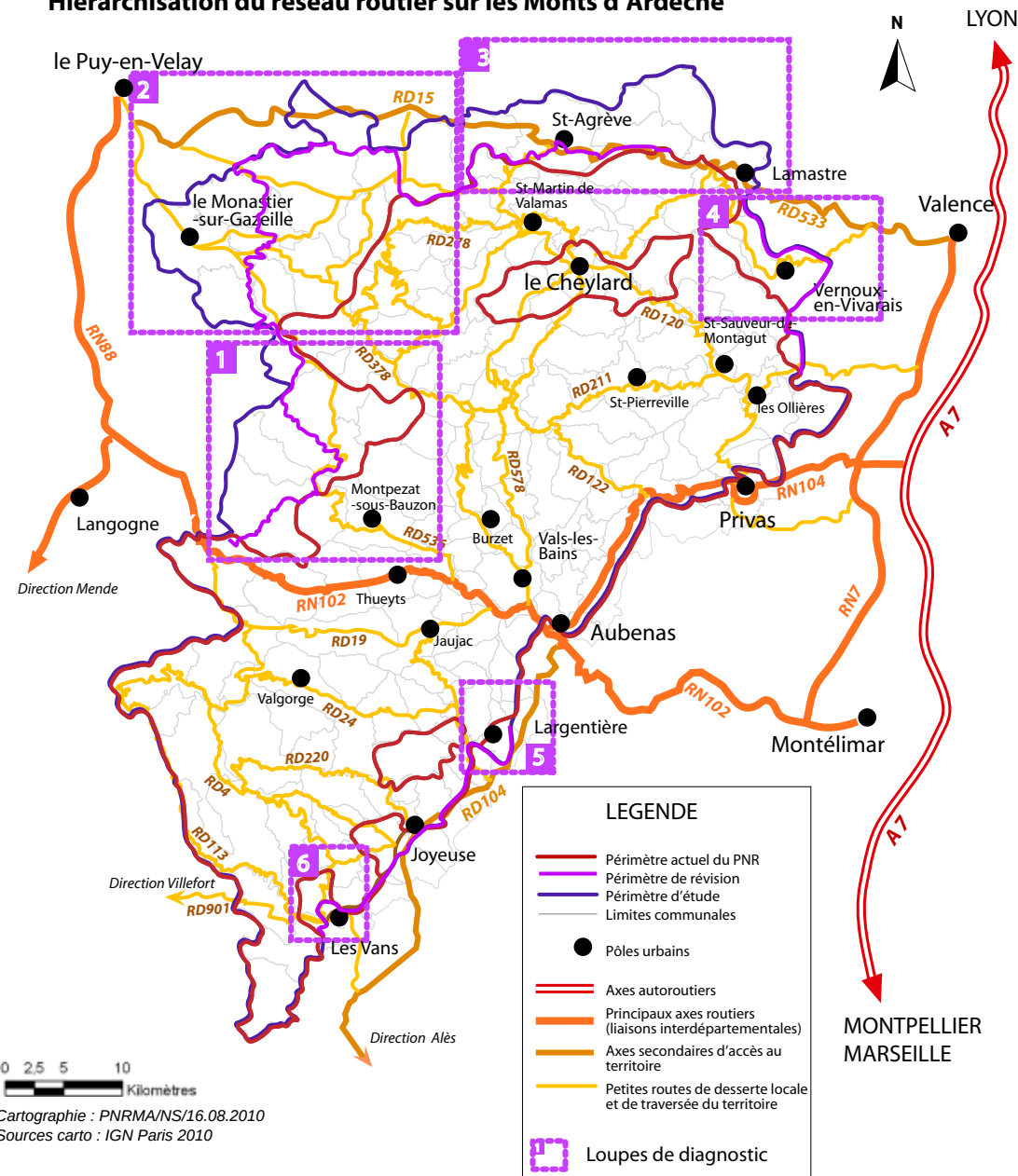


Figure L

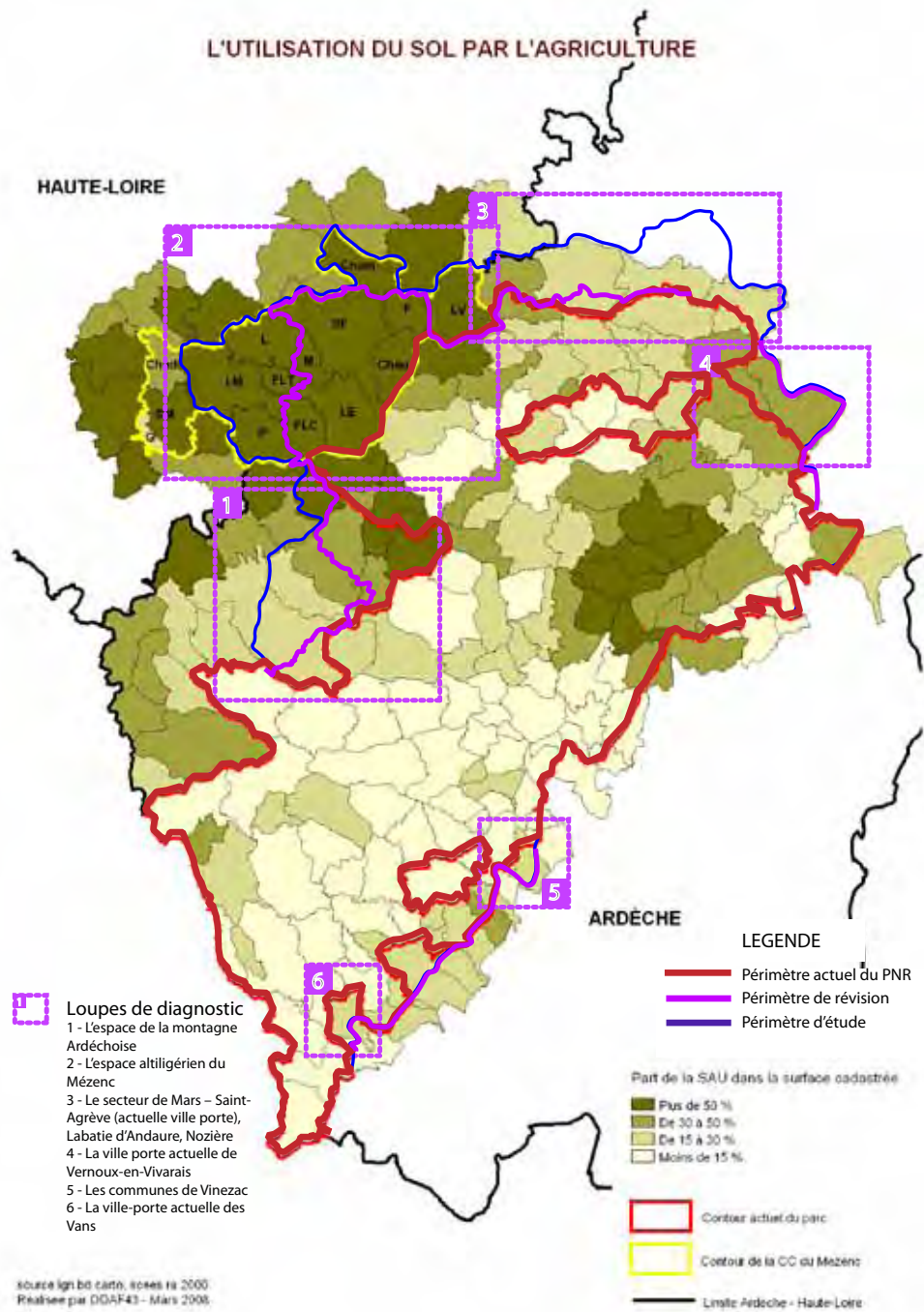


Figure M

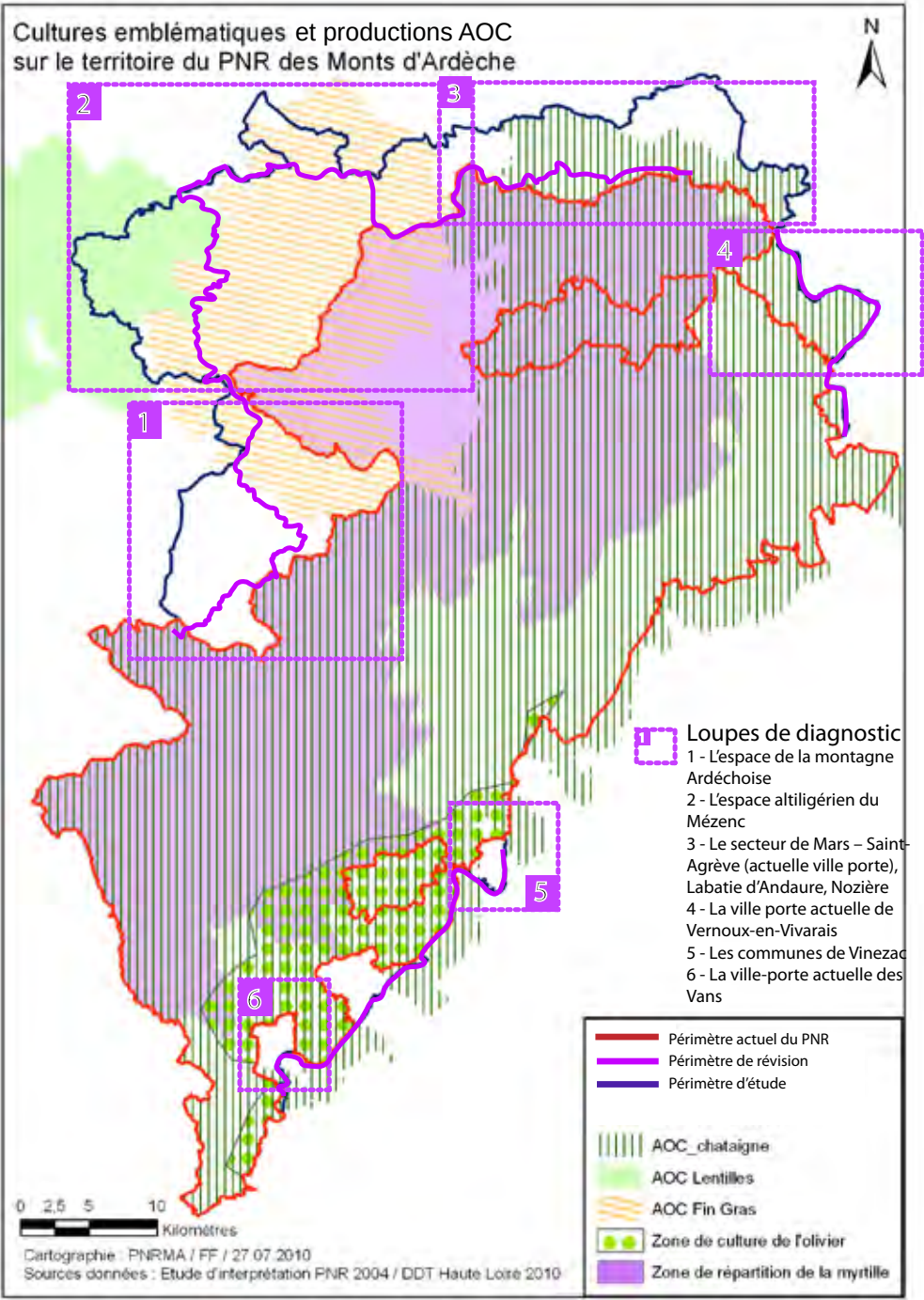


Figure N

Les communautés de communes couvertes par le périmètre d'étude

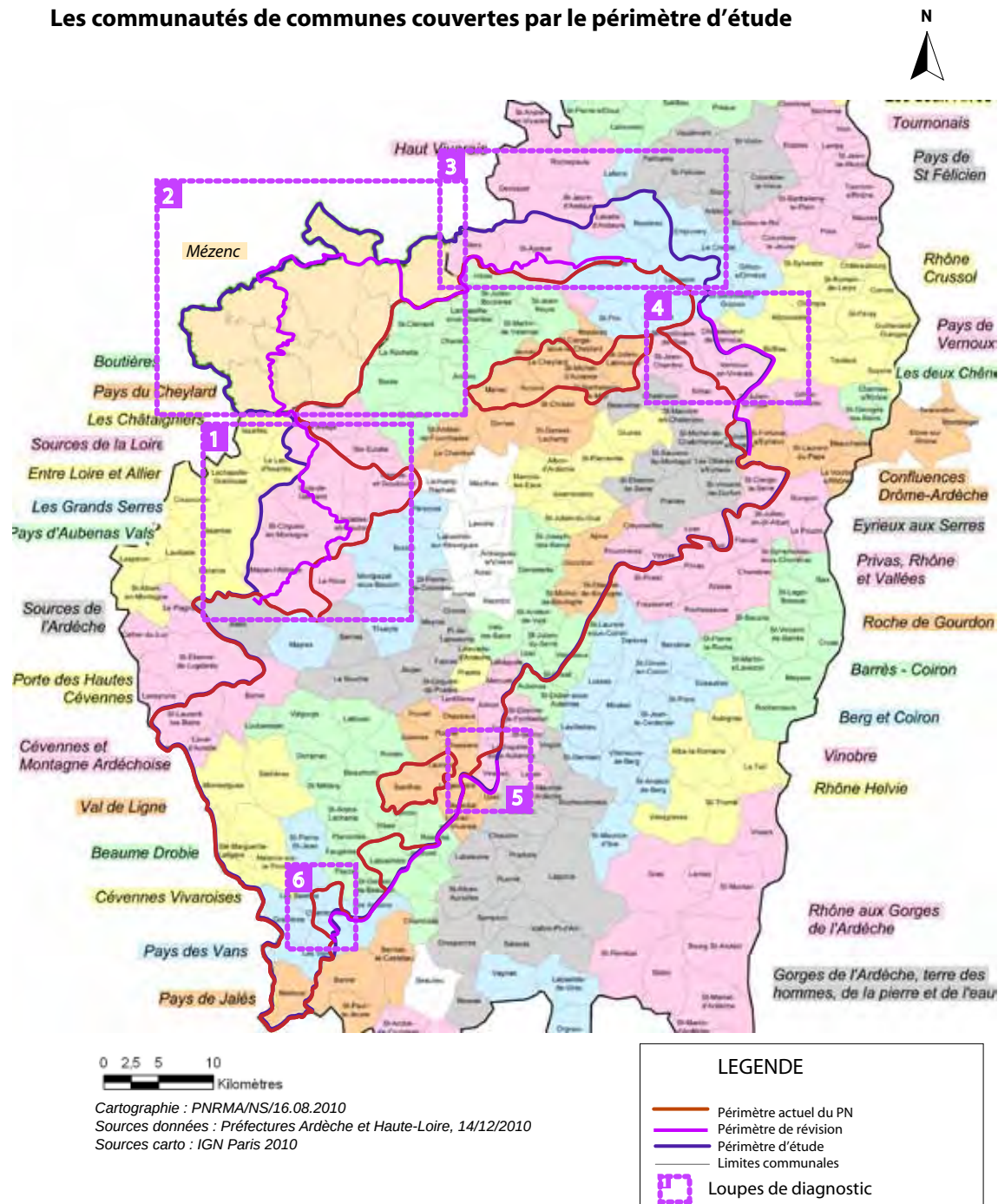
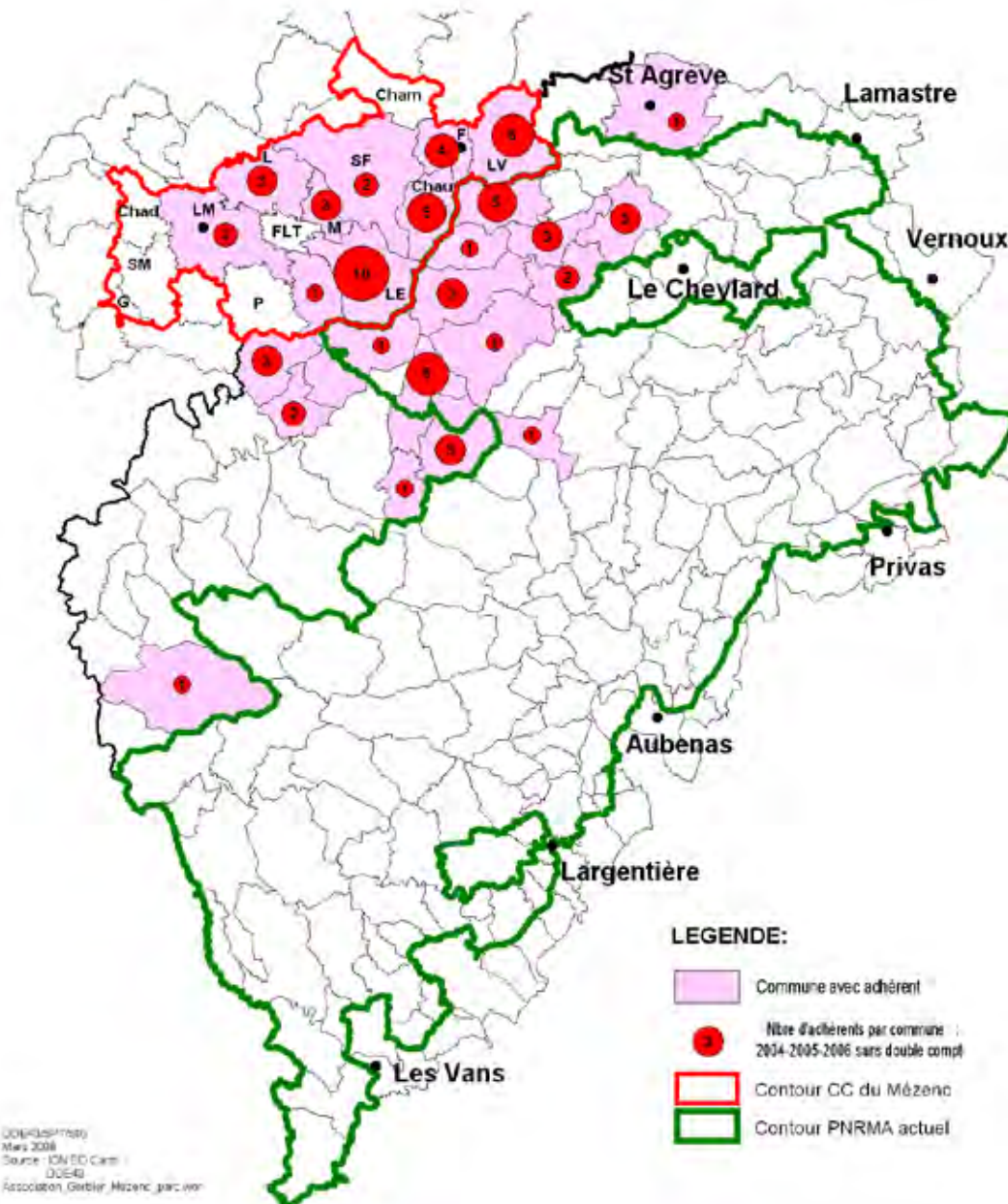
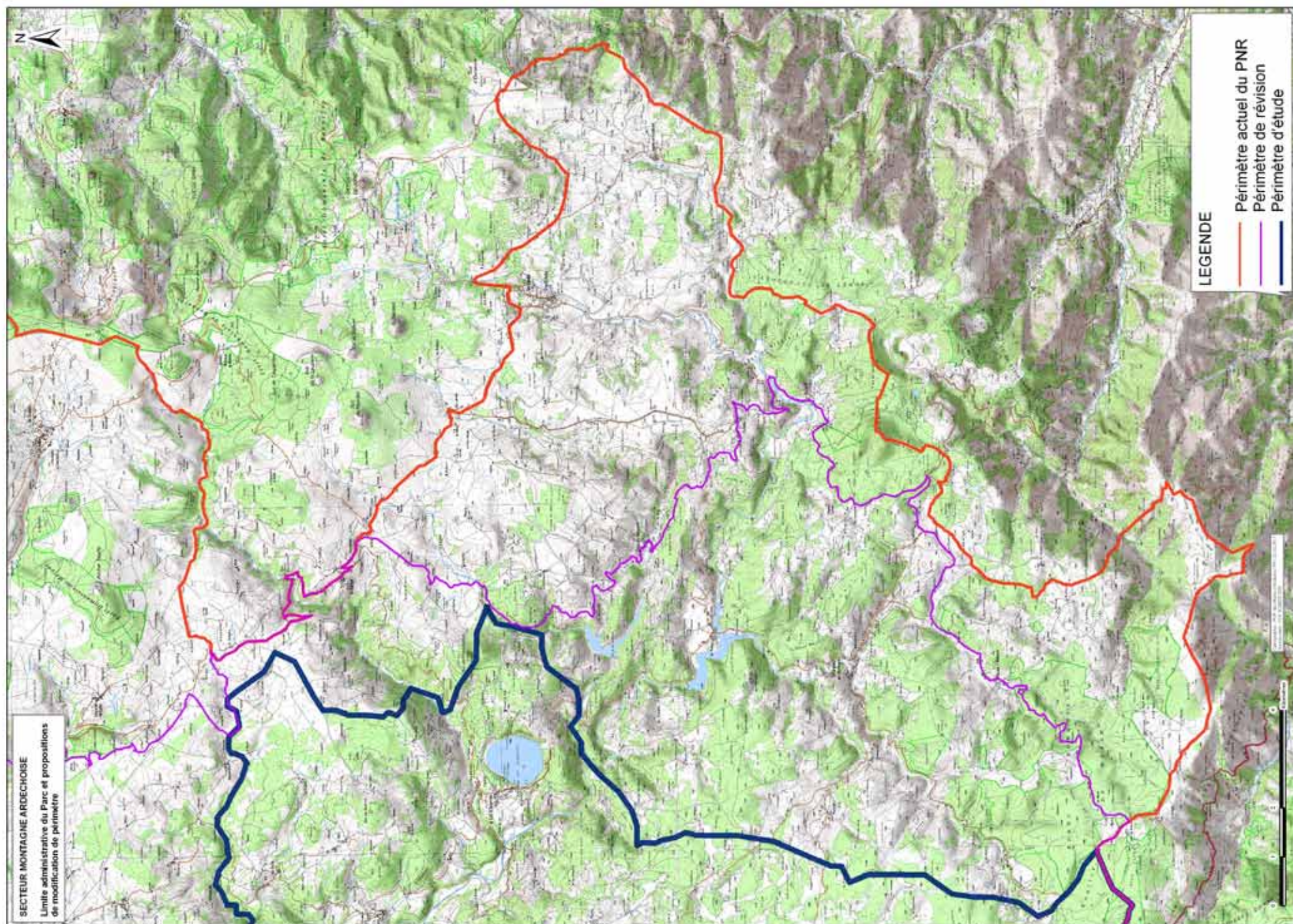


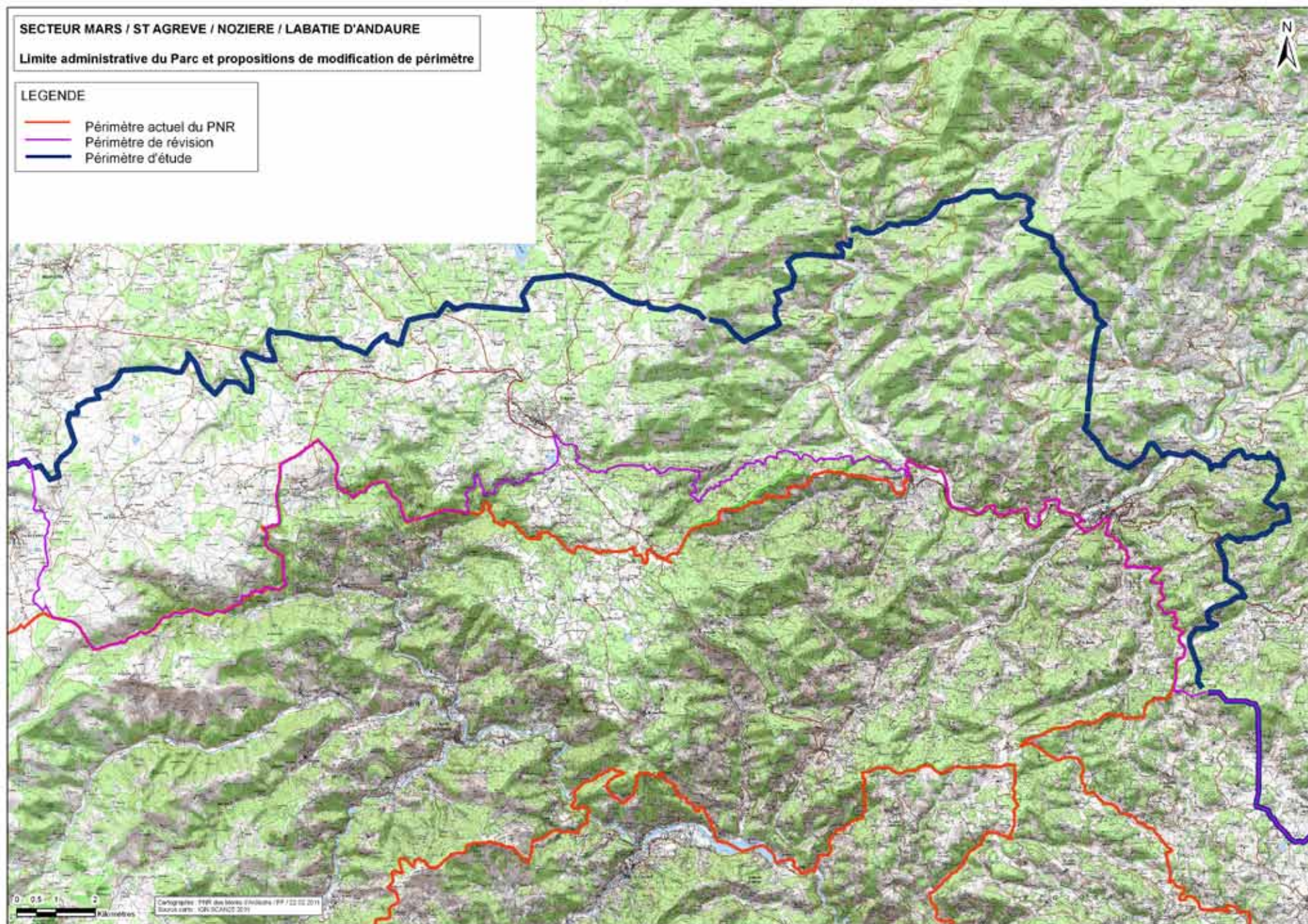
Figure 0

Association Gerbier - Mézenc

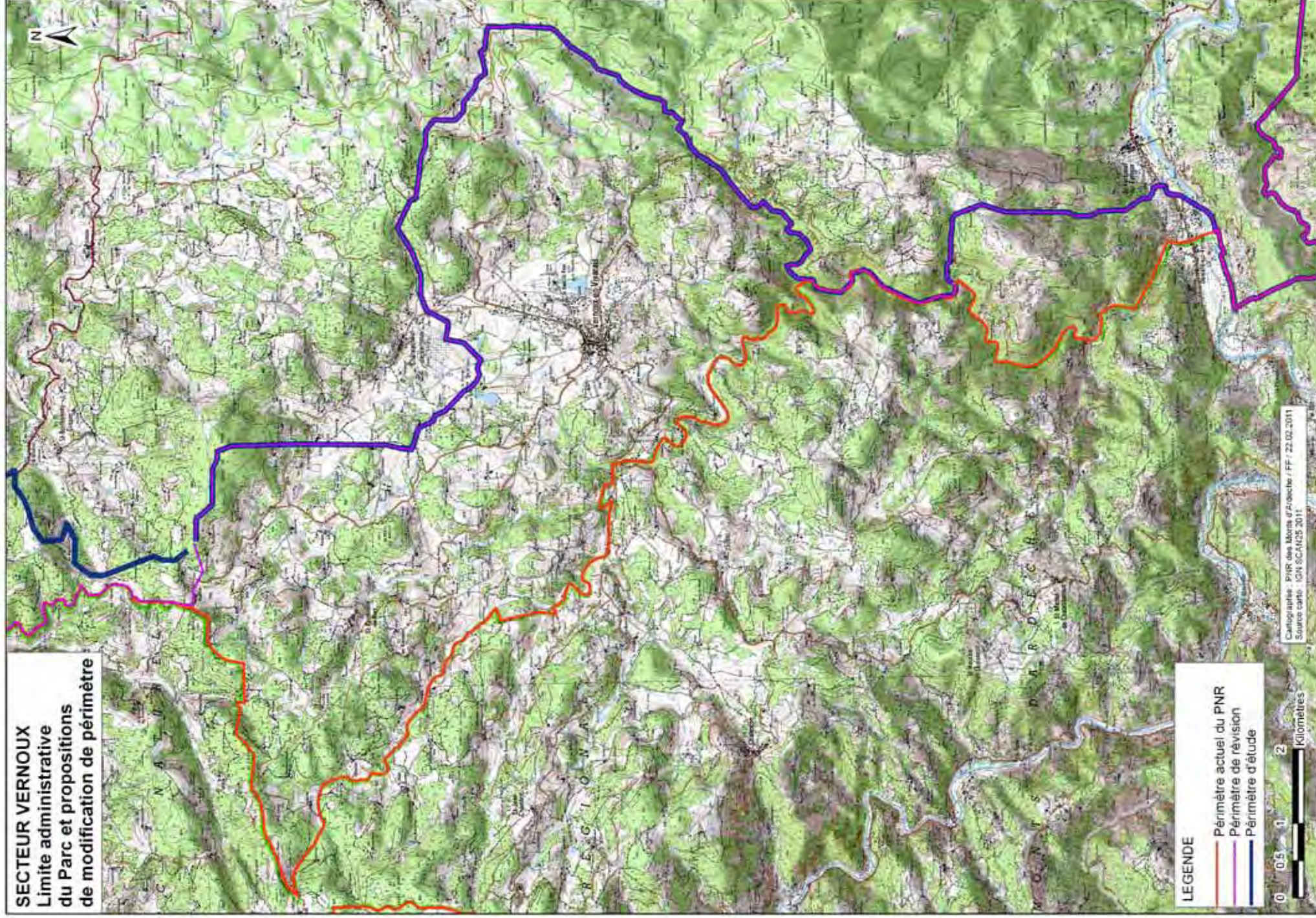


Présentation des scénarii de périmètre sur fond IGN (scan 1/25 000^{ème})





SECTEUR VERNOUX
Limite administrative
du Parc et propositions
de modification de périmètre



LEGENDE

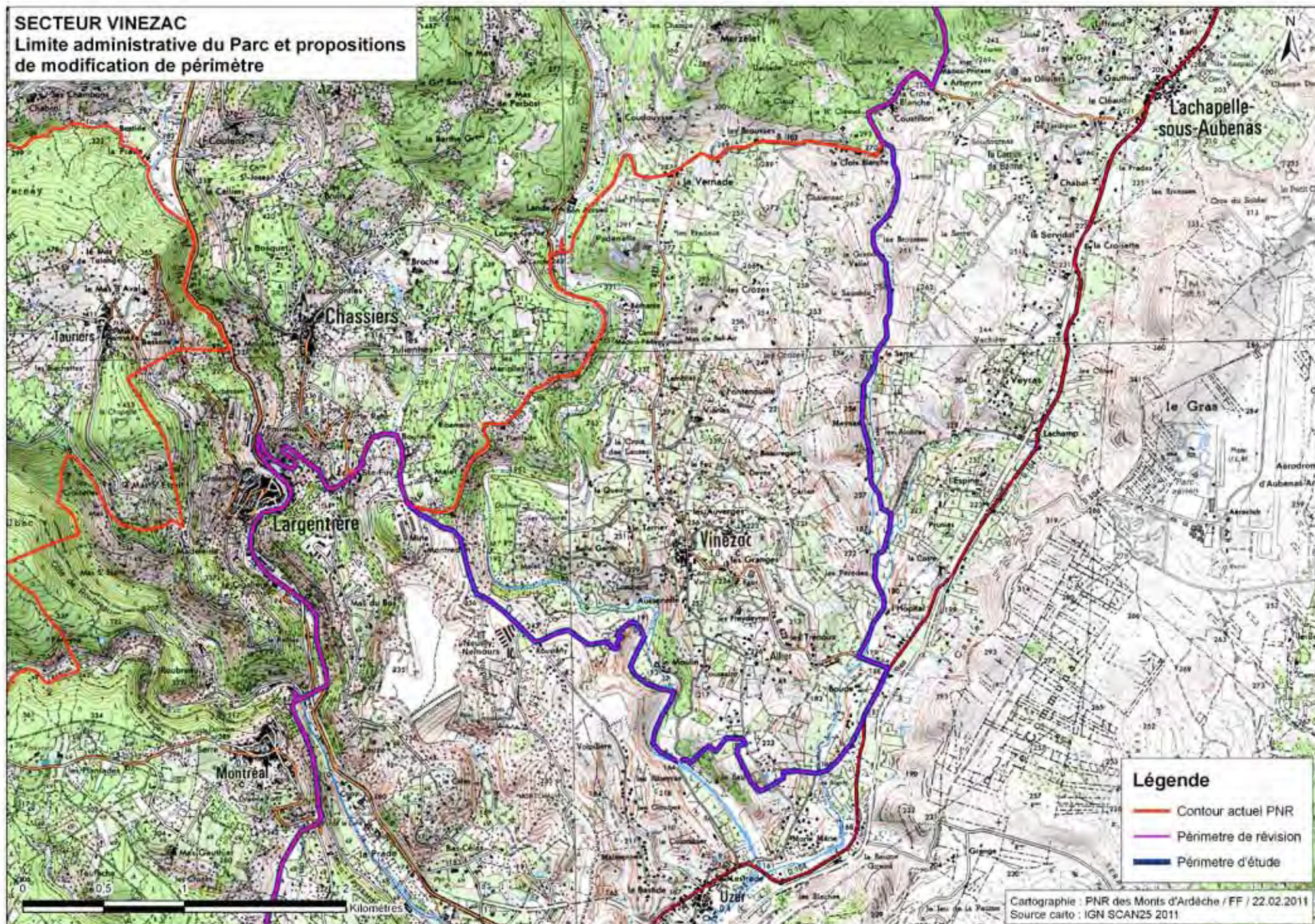
- Périmètre actuel du PNR
- Périmètre de révision
- Périmètre d'étude

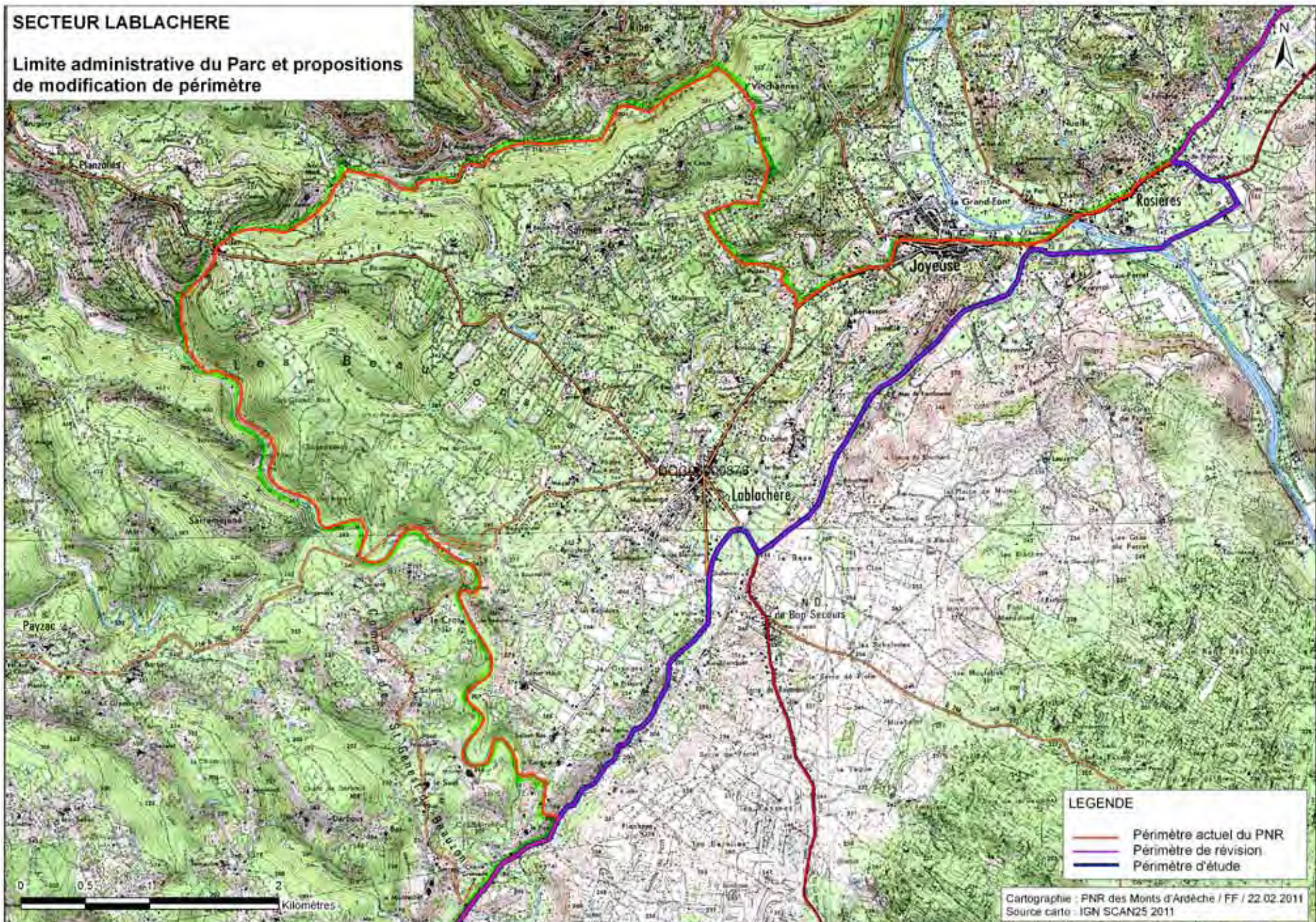
0 0,5 1 2
Kilomètres

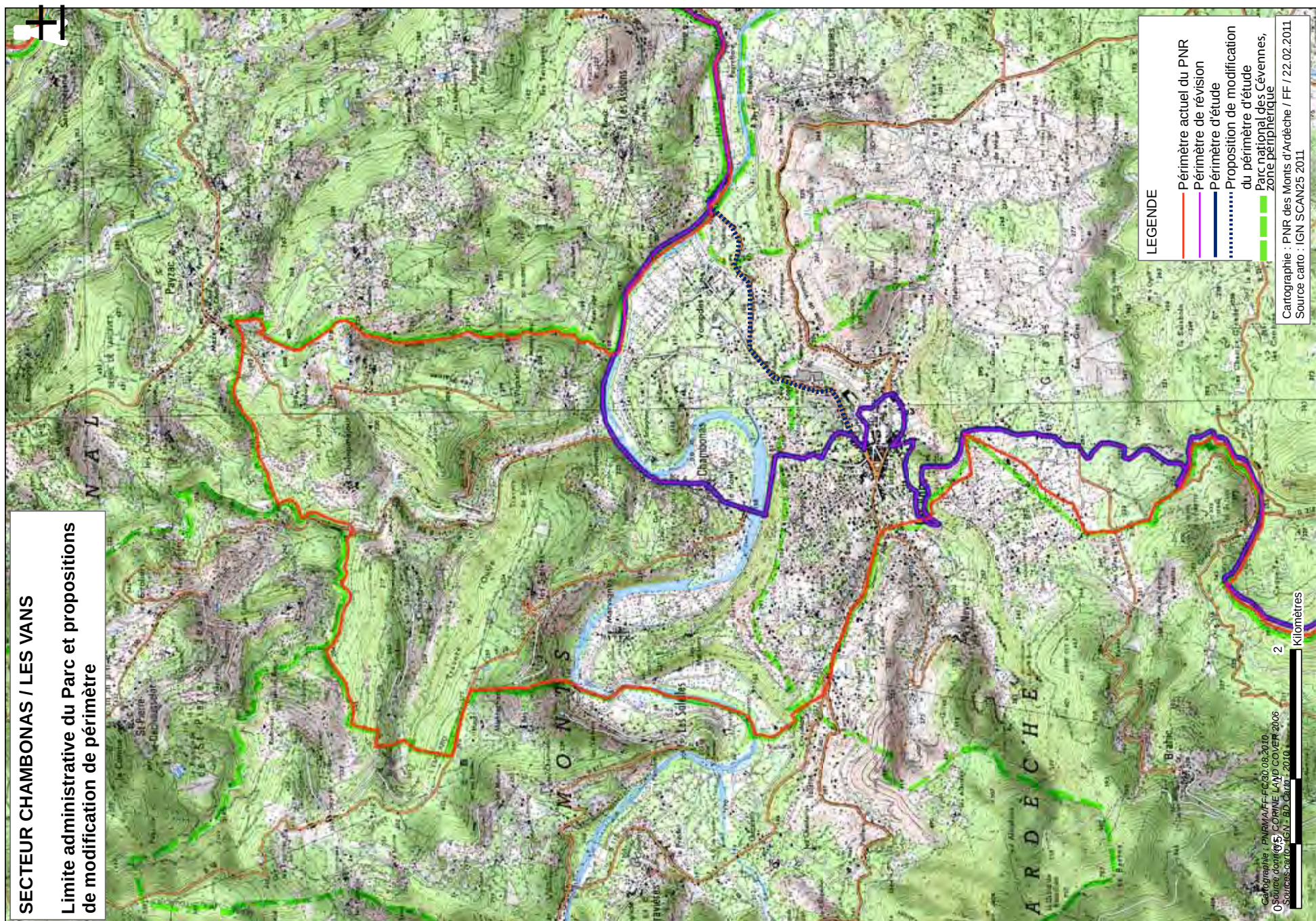
Cartographie : PNR des Monts d'Auvergne FF 22.02.2011
Source carte : IGN SCAN25 2011

SECTEUR VINEZAC

Limite administrative du Parc et propositions de modification de périmètre







PARC NATUREL REGIONAL DES MONTS D'ARDECHE

SYNTHESE DES ELEMENTS JUSTIFICATIFS RELATIFS AUX EXTENSIONS EN FAVEUR DU SCENARIO 2 : Périmètre d'étude le plus large

	CARACTERISTIQUES ET DYNAMIQUES FORTES	ENJEUX POUR LA ZONE D'UN CLASSEMENT EN PNR
L'espace de la montagne ardéchoise 1	• Richesse des patrimoines naturels inventoriés et protégés (secteur majeur de zones humides, 50% du secteur en Natura 2000, ZNIEFF 1 et 2, milieux agro-pastoraux, forêt...). • Un patrimoine culturel prégnant, avec notamment l'Abbaye de Mazan et de nombreux monuments historiques. • Fragilités socio-économiques et démographiques partagées avec le secteur des pentes et de la montagne.	• La préservation, la gestion et la valorisation à une échelle pertinente d'espaces naturels d'intérêts patrimoniaux reconnus au niveau européen. • Une approche durable de la gestion forestière à l'échelle de grands massifs (dont la forêt domaniale de Mazan), en continuité des partenariats existants sur l'ensemble du territoire du Parc. • Une gestion de l'espace basée sur une approche stratégique des paysages et patrimoines à l'échelle de l'entité paysagère « Source du fleuve Loire ». • La dynamisation touristique du secteur en s'appuyant sur une mise en relation des patrimoines (patrimoines monastiques, itinéraires historiques, etc.) et potentiels touristiques de l'ensemble Mézenc-Gerbier-Montagne ardéchoise.

	CARACTERISTIQUES ET DYNAMIQUES FORTES	ENJEUX POUR LA ZONE d'UN CLASSEMENT EN PNR
L'espace altiligérien du Mézenc 2	- Haut lieu patrimonial : Gerbier-Mézenc (volcanisme, tourbières, patrimoine bâti...). - Qualité des espaces naturels (corridors écologiques : ZNIEFF, Natural 2000, site classé au titre des patrimoines remarquables...). - Entité paysagère du Mézenc-Gerbier : ambiances homogènes et très marquées, liées à une géologie particulière (volcanisme), de grands espaces ouverts, la dominance de l'agro-pastoralisme et de la sylviculture, l'eau omniprésente... - Patrimoine culturel particulièrement dense (monuments historiques inscrits et classés sur le Monastier-sur-Gazeille, Présailles, Laussonne, Les Vastres...). - Initiatives socio-économiques fortes (Fin gras du Mézenc, volcans en liberté, démarches agritouristiques...) en forte connexion avec le territoire ardéchois proche.	- Préservation et valorisation d'un patrimoine naturel et culturel reconnu à l'échelon national - Valorisation de l'unité géographique Gerbier-Mézenc - Mobilisation efficace sur un territoire qui connaît des fragilités partagées (économique, sociale, démographique, culturelle...) - Structuration et pérennisation de démarches de développement interdépartementales (agriculture et démarche qualité, tourisme, sauvegarde du patrimoine bâti...)
Le secteur de Mars, Saint - Agrève, Labatie-d'Andaure , Nozières, Lamastre 3	- Richesse des patrimoines naturels inventoriés (secteur majeur de zones humides : site Natura 2000, ZNIEFF 2, milieux agro- pastoraux, forêts). - Appartenance à l'entité paysagère des Boutières : paysages de pentes, caractérisés par la prédominance de l'eau, l'agriculture et la forêt (dont châtaigneraies), une typologie du bâti très marquée, des traces historiques communes (patrimoines industriels avec les nombreux moulins, savoir-faire agricoles avec les terrasses, béalières...). - Territoire homogène au regard des dynamiques démographiques, socio-économiques et culturelles : logique de bassin de vie St Agrève – Désaignes-Lamastre.	- Amélioration de la connaissance, de la protection et de la gestion des espaces et espèces d'intérêt patrimonial (zones humides, vallée du Doux). Enjeux partagés avec l'ensemble des Boutières de : - Reconquête et valorisation de l'espace agricole et des paysages de terrasses. A mettre en relation avec l'enjeu de maintien de l'activité agricole (aire de l'AOC châtaigne) - Redynamisation touristique du secteur en s'appuyant sur une offre globale de découverte des patrimoines culturels (en lien avec la châtaigneraie, les villages de caractère, le patrimoine bâti, les cours d'eau...) - Maîtrise de l'urbanisation aux abords des villages : perte des terres agricoles à fort potentiel, banalisation des paysages.

		• Construction d'une culture forestière ; soutien à la filière bois. • Dynamisation de l'action culturelle.
	CARACTERISTIQUES ET DYNAMIQUES FORTES	ENJEUX POUR LA ZONE d'UN CLASSEMENT EN PNR
Le secteur de Vernoux-en-Vivarais et de Saint-Apollinaire de Rias 4	• Richesse des patrimoines naturels inventoriés (secteur majeur de zones humides : site Natura 2000, ZNIEFF 2, milieux agro- pastoraux, forêts). • Appartenance à l'entité paysagère du plateau de Vernoux : secteur à identité paysagère et patrimoniale bien marquée, liée notamment à sa topographie et à sa valorisation agricole. Sensibilité paysagère forte des espaces ouverts agricoles. • Territoire homogène à vocation agricole et forestière : forte occupation de l'espace par l'agriculture (près de 50% de SAU), Aire de l'AOC châtaigne d'Ardèche. • Dynamiques démographiques positives sur l'ensemble du bassin de vie autour de Vernoux (St Appolinaire de Rias, St Jean Chambre, Silhac...). Développement urbain à maîtriser, notamment lié à la proximité de Valence et de l'autoroute A7.	• Amélioration de la connaissance et de la préservation des trames écologiques. • Reconquête et valorisation de l'espace agricole, à mettre en relation avec l'enjeu de maintien de l'agriculture (aire de l'AOC Châtaigne). • Maîtrise de l'urbanisation sur les secteurs paysagers et agricoles sensibles : notamment les espaces ouverts autour du bourg de Vernoux, entrée de Ville...
Le secteur de Vinezac 5	• Structures paysagères de l'entité Piémont Cévenol : paysage dominé notamment par la viticulture, l'oléiculture, les faysses en pierres sèches. • Patrimoine culturel remarquable : village médiéval de Vinezac labellisé « Village de caractère », 3 châteaux, église classée MH, nombreux témoignages de la préhistoire. • Territoire homogène à vocation agricole : un des rares secteurs de piémonts présentant une part significative de surfaces agricoles (SAU = 30% de la surface cadastrée) : terres du Chatus, vignoble des Côtes du Vivarais... • Sensibilité des ressources naturelles : eau (nombreux cours d'eau drainant), risque incendie	• Maîtrise de l'urbanisation (sensibilités paysagères, risque incendie élevé...) et enjeu fort de préservation des terres agricoles. Réflexion à l'échelle intercommunale (secteurs de piémont et pentes). Elaboration de documents d'urbanisme opposables à échelle intercommunale. • Valorisation des sites patrimoniaux qui participent à l'image de l'ensemble du piémont et à l'introduction sur le territoire. • Préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau.

	(fermeture des espaces par les landes et broussailles). • Dynamiques démographiques et urbaines fortes, liées à la proximité du pôle urbain d'Aubenas.	
	CARACTERISTIQUES ET DYNAMIQUES FORTES	ENJEUX POUR LA ZONE d'UN CLASSEMENT EN PNR
Le secteur des Vans et de Chambonas 6	• Structures paysagères de l'entité « Piémont cévenol » : méandres du Chassezac avec arboriculture et viticulture dominantes. • Patrimoines culturels remarquables : quartier historique des Vans, pont et château de Chambonas. • Pôle socio-économique et culturel à l'échelle du sud Ardèche.	• Maintien des actifs agricoles et préservation des terres agricoles. • Préservation de la ressource en eau (gestion de la multiplicité des usages sur le Chassezac). • Maîtrise de l'urbanisation. • « Porte d'entrée » sud du Parc : attention particulière en matière de préservation des paysages (par exemple ; socle paysager autour du village de Chambonas et de son château) et en matière de d'affichage publicitaire. • Valorisation de sites patrimoniaux intégrée à une dynamique culturelle forte

AUTRES ELEMENTS (DE SYNTHESE)

Pour les secteurs 1 et 2 :

Volonté d'intégrer dans le périmètre du Parc de grands espaces naturels remarquables qui sont dans le prolongement (géographique, géologique, paysager...) du territoire actuel du Parc. Intérêt de pouvoir œuvrer à une échelle « Gerbier-Mézenc-Montagne ardéchoise » qui tient compte de caractéristiques naturelles exceptionnelles et de dynamiques socio économiques fortes (dont agricole, sylvicole, touristique).

Pour les secteurs 3, 4, 6 :

Volonté d'intégrer dans le périmètre du Parc d'anciennes villes-portes (Saint Agrève, Lamastre, Vernoux en vivarais, Les Vans) et leurs territoires proches. Les caractéristiques paysagères, patrimoniales et socio-économiques de ces bourgs en font des espaces qui allient à la fois un caractère patrimonial notoire et un rôle systémique fort dans le fonctionnement même du territoire du Parc.

Ces communes, de taille modeste au regard d'une dénomination de « ville-porte » dont la justification renvoie à la notion de solidarité « ville-campagne », participent pleinement à la constitution de l'identité (dans la diversité) du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.